



Les emplois de l'environnement dans les associations Rhône-Alpes :

Quels positionnements et quels partenariats avec les collectivités et les entreprises ?

21 octobre 2008



Table des matières

Introduction	4
I. Restitution de l'enquête « Emplois de l'Environnement dans les associations »	5
A. Partie I : résultats de l'enquête statistique auprès des structures de Rhône-Alpes réalisée en 2007	5
1. Méthodologie de l'enquête	5
2. Résultats	5
B. Partie II : quel partenariat avec les collectivités et les entreprises ?	8
1. Méthodologie de l'enquête	8
2. Résultats	8
II. Ateliers	11
A. Atelier ENERGIE – Enjeux de ressources, enjeux de société, secteur en croissance : quelle place pour les associations ?	11
1. Objectifs	11
2. Synthèse des débats	11
B. Atelier Education à l'environnement. Comment généraliser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, avec quels acteurs ?	12
1. Introduction	13
2. Synthèse des débats	13
C. Atelier Biodiversité des milieux, diversité des milieux : Quelle cohérence et quelles urgences ?	13
1. Problématique et propos introductifs	14
2. Synthèse des débats	14
D. Atelier Déchets - réduire, trier, collecter, réutiliser, recycler : quelle place pour les associations ?	14
1. Problématique et propos introductifs	14
2. Synthèse des débats	15
III. Tables rondes	17
A. Première table ronde : Quelles formes de partenariats pour consolider et sécuriser les relations entre les associations, les collectivités publiques et les entreprises ?	17
1. Objectifs et Problématique	17
2. Présentations des intervenants	17
3. Questions et discussions	21
B. Deuxième table ronde : 2020 – nouveaux emplois et nouvelles collaborations : quelle vision prospective pour favoriser les emplois associatifs ?	22
1. Problématique	22
2. Présentations des intervenants	22
3. Questions et débats	26
4. Conclusion	26

Annexe I.	Débats lors des ateliers	29
Annexe II.	Liste des participants	46
Annexe III.	Article de presse	48

Introduction

Ce séminaire a été réalisé dans le cadre du CNAR E (Centre National d'Appui et de Ressources - Environnement) (<http://cnarenvironnement.org>) en collaboration avec 5 réseaux impliqués sur des thématiques environnementales :

- ✓ L'Union régionale Rhône-Alpes des C.P.I.E. (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)
- ✓ Graine Rhône-Alpes (Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement)
- ✓ FRAPNA (Fédération Nationale de la Protection de la Nature)
- ✓ Le Réseau I.E.R.A. (Info Energies Rhône-Alpes)
- ✓ Le Réseau T.E.E. Rhône-Alpes (Territoire Environnement Emploi)

Ces réseaux ont été accompagnés par la C.R.E.S.S. (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Rhône-Alpes), dont un des objectifs est d'aider à la structuration des filières qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, et qui a également une mission pour l'Etat et la Caisse des Dépôts d'appui à la consolidation des activités d'utilité sociale.

Ces rencontres se sont déroulées le 21 octobre 2008 à l'Espace Porte de Lyon, Dardilly.

I. Restitution de l'enquête « Emplois de l'Environnement dans les associations »

Florence MARTIN

CRESS Rhône-Alpes (Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire)

Cette enquête a été réalisée par les les acteurs suivants: Frapna, Graine, T.E.E., C.P.I.E., Infoénergie, Cnar et Cress.

Les données données qui ont alimenté les résultats datent de fin 2007

L'information a été collectée par deux supports ;

- ✓ Une enquête auprès des associations de Rhône-Alpes réalisée réalisées dans les 8 départements
- ✓ Des entretiens auprès de collectivités, d'entreprises et de réseaux associatifs.

A. Partie I : résultats de l'enquête statistique auprès des structures de Rhône-Alpes réalisée en 2007

1. Méthodologie de l'enquête

> Cible

Les organisations recensées ont été les suivantes :

- ✓ Les organisations de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, structures d'insertion par l'activité économique), à l'exclusion des organismes publics.
- ✓ Les organisations employeuses (comptant au moins un salarié)
- ✓ Les organisations impliquées dans le champ de l'environnement. Notamment, seules les SIAE développant une activité environnementale ont été retenues à l'exclusion de l'entretien d'espaces verts par exemple.

Pour l'enquête, seules les associations et coopératives hors du champ de l'insertion par l'activité économique ont été retenues.

> Procédure

La méthode a consisté en trois étapes :

- ✓ Compilation des fichiers existants auprès des réseaux, des pouvoirs publics.
- ✓ Grille d'enquête diffusée par mail.
- ✓ Appel téléphonique réalisé par un relais départemental pour affiner l'enquête grâce à sa propre connaissance du territoire.

2. Résultats

> Poids de l'emploi environnement dans l'ESS dans l'emploi en Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, on compte 2 millions d'emplois au total. Les emplois en économie sociale et solidaire sont au nombre de 210.000. Parmi eux, on compte 2.264 emplois en environnement.

Ainsi, l'emploi en environnement en économie sociale et solidaire représente environ 1 emploi sur 1.000 en Rhône-Alpes.

Répartition des organisations et des emplois

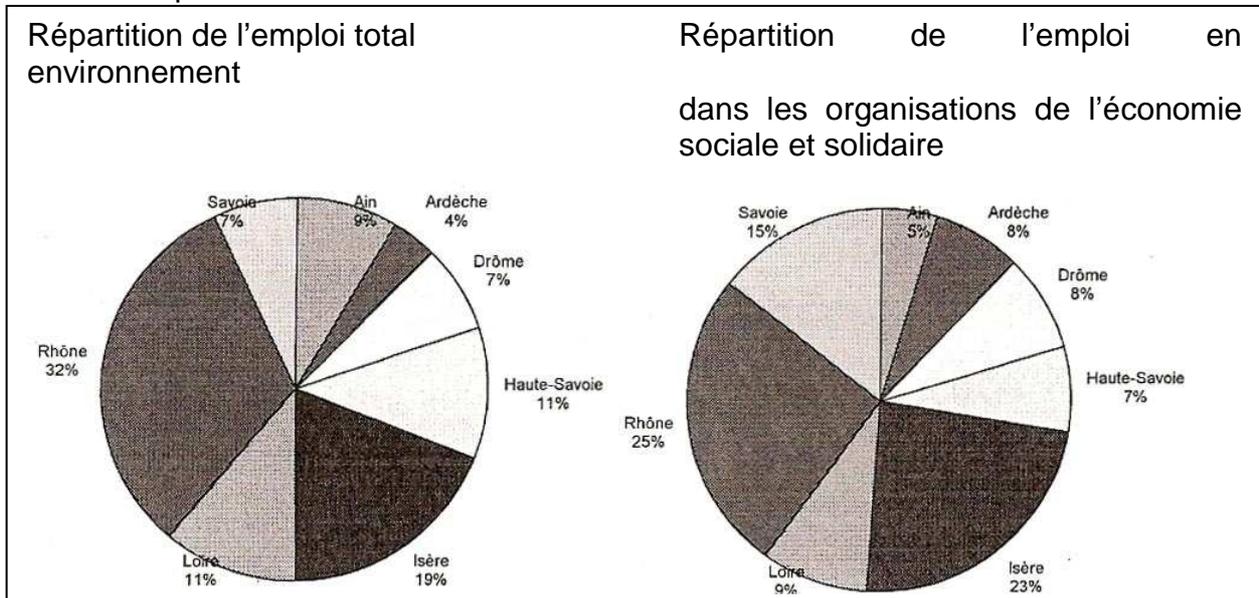
> Répartition des organisations et des emplois

Pour l'enquête, seules les associations et coopératives hors du champ de l'insertion par l'activité économique ont été retenues. En effet, les postes non permanents avec des contrats aidés faussent les résultats. Ainsi, 153 organisations, soit 1.234 emplois ont été traités.

	Insertion par l'activité économique	Hors insertion par l'activité économique	Total
Associations	25 structures 842 emplois	147 structures 1 117 emplois	172 structures 1 959 emplois
Coopératives	1 structure 55 emplois	6 structures 117 emplois	7 structures 172 emplois
Autres statuts	4 structures 133 emplois	Néant	4 structures 133 emplois
Total	30 structures 1 030 emplois	153 structures 1 234 emplois	183 structures 2 264 emplois

> Répartition par département

On ne note pas d'écart majeur dans la répartition entre département de l'emploi total ou de l'emploi en environnement et en économie sociale et solidaire.



> Activité principale de la structure

66% des structures déclarent comme activité principale la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable. L'ingénierie de projet, le conseil ou l'expertise est l'activité principale de 32% des structures. Quant à l'activité de production, elle ne représente que 3%.

> Des structures qui s'inscrivent dans la durée

La grande majorité (72%) des structures ont plus de 10 ans d'ancienneté. 14% des structures ont moins de 5 ans.

> Métiers des personnes

L'activité d'expertise prédomine (30%) et est en augmentation, puis vient l'éducation médiation (25%), l'exécution (22%), et enfin l'administration et la communication (22%).

L'effectif moyen est de 8 emplois par structure.

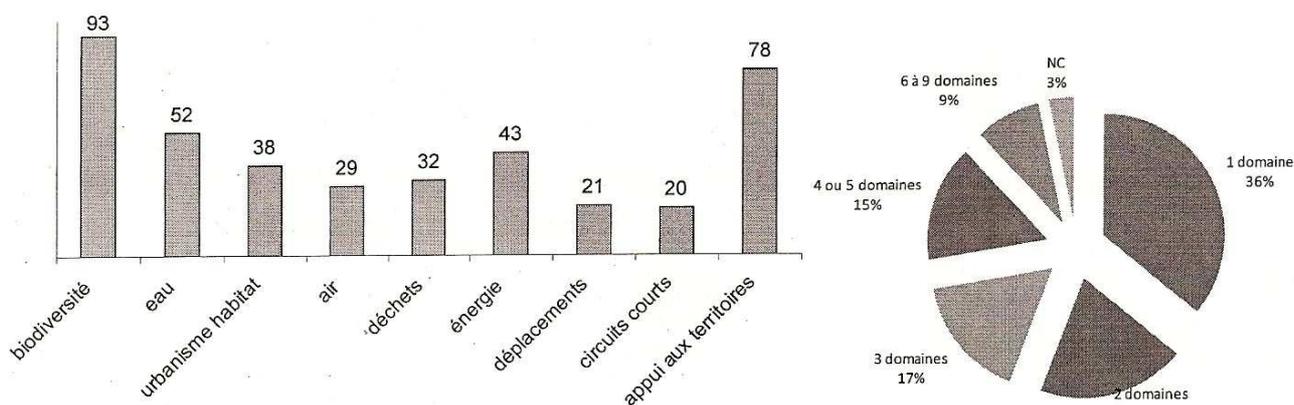
> Typologie des postes

75% des emplois sont pérennes (C.D.I. ou C.D.D. de plus d'un an). Peu d'emplois sont des emplois aidés (20%).

> Domaines d'intervention

Pour déterminer les domaines d'intervention, une nomenclature a été fixée d'avance, avec 9 domaines différents.

Répartition des structures par domaine d'activité



Le domaine de la biodiversité prédomine, suivi de l'appui aux territoires, de l'eau puis de l'énergie.

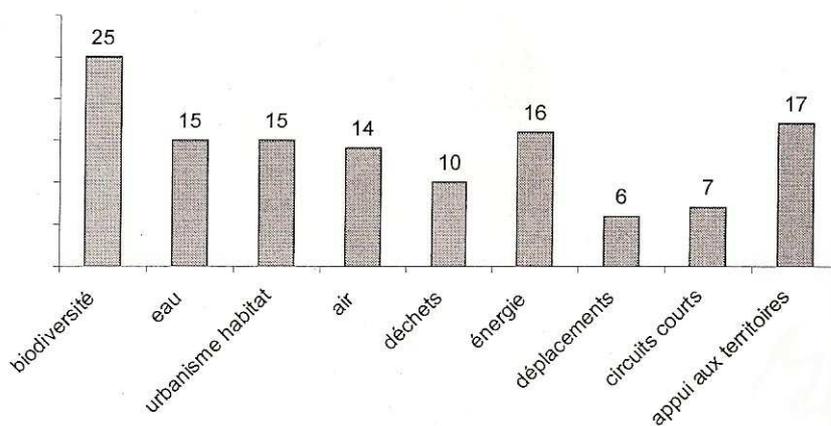
Certaines structures se sont positionnées dans plusieurs domaines. Seules 36% des structures ont un seul domaine d'activité. Plus de la moitié (56%) a 2 à 5 domaines d'activités. Enfin, 9% ont 6 à 9 domaines d'activités.

> Perspectives d'emploi

42% des structures interrogées se disent incapables de répondre à la question sur les perspectives d'évolution de l'emploi dans leur organisation. Parmi celles, qui ont répondu, 91% envisagent de maintenir ou d'augmenter le nombre d'emplois dans leur organisation.

Les emplois que les structures comptent créer concernent surtout la biodiversité, l'appui aux territoires et l'énergie (voir graphique ci-dessous).

Domaines des créations d'emploi envisagées



B. Partie II : quel partenariat avec les collectivités et les entreprises ?

1. Méthodologie de l'enquête

> Echantillonnage

L'enquête a été menée de manière qualitative auprès d'un échantillon d'acteurs.

(1) En externe

Les entretiens ont été menés auprès de 3 types de structures :

- ✓ Les collectivités et leurs groupements : Conseil Régional, Communauté urbaine, du Grand Lyon, Communauté d'Agglomération Chambéry Grenoble Métropole, Communauté de communes de Montrevel en Bresse, PNR du Massif des Bauges, Parc de Miribel Jonage.
- ✓ Administrations et établissements publics : DIREN, Rhône-Alpes, Agence de l'Eau RMC, Ademe Rhône-Alpes, CNFPT (délégation de Grenoble)
- ✓ Entreprises : IET IDRAC (formation), EDF, Véolia Eau, Botanic.

(2) En interne

Les regards en interne ont été obtenus dans des groupements associatifs : Information Energie Rhône-Alpes, Maison Rhodanienne de l'Environnement.

> Guides d'entretiens

Quatre questions ont été posées lors des entretiens :

- ✓ Quelle est votre vision stratégique sur les questions d'environnement et de développement durable ?
- ✓ Quels domaines d'intervention sont à poursuivre et à explorer ?
- ✓ Quelle est votre politique de l'emploi (recrutement direct ou aide à l'emploi) ?
- ✓ Quelles sont vos attentes et vos propositions vis-à-vis du secteur associatif ?

2. Résultats

> Les domaines d'intervention à poursuivre et à explorer

Des thèmes « anciens » qui restent d'actualité ou des thèmes « nouveaux » qui montent en charge

En matière de cadre de vie, les thèmes suivants ont été cités : la gestion territoriale de la biodiversité, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la prévention en matière de santé, la maîtrise des risques.

En matière de gestion des ressources, la préservation de la quantité et de la qualité de la ressources en eau, les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans l'habitat nouveau et ancien, la réduction à la source et le traitement des déchets.

En matière de « vivre ensemble » : la mobilité douce, un urbanisme économe en foncier et en déplacements.

En matière de diversité et de sécurité alimentaire : le maintien du potentiel de production agricole des territoires, le jardinage familial, le commerce de produits écologiques et équitables, les circuits courts.

... et de manière transversale pour continuer à progresser : l'éducation à l'environnement et au développement durable.

> **La situation et les perspectives d'emploi dans le champ de l'environnement au sein des collectivités et des entreprises**

L'ensemble des emplois des collectivités et des entreprises intègre progressivement les problématiques d'environnement et de développement durable.

Dans le même temps, les emplois spécifiques au champ de l'environnement et du développement durable augmentent en volume.

En ce qui concerne les collectivités territoriales de Rhône-Alpes :

- ✓ La dernière étude menée date de 2003. Elle indiquait 790 emplois directement situés dans le champ de l'environnement et 23.870 emplois dans les champs techniques larges liés à l'environnement (eau et assainissement, propreté et déchets, gestion du patrimoine bâti dont énergie, espaces verts et paysages,...).
- ✓ Pour l'année 2007, 40 créations d'emplois étaient prévues dans le champ de l'environnement, notamment sur des dimensions transversales, et 340 dans les champs techniques.

> **Attentes et propositions des collectivités et des entreprises vis-à-vis du secteur associatif**

Une place reconnue pour les associations

La diversité des interlocuteurs (collectivités, entreprises et associations) est source de richesse : elle permet de répondre plus efficacement aux enjeux de l'environnement et du développement durable.

Les entreprises soulignent le rôle de « défricheur » que les associations peuvent développer avec les collectivités.

La vie associative joue un rôle indispensable pour mobiliser et recueillir la connaissance notamment dans le champ naturaliste où les compétences de terrain se raréfient.

La vie associative joue un rôle indispensable pour exprimer l'attente sociale, proposer des idées et être force d'innovation, voire exercer une fonction de contre-pouvoir.

Les associations ont une place reconnue sur des missions techniques : éducation à l'environnement, études, inventaires, ingénierie de conseil et d'accompagnement.

Mais... une place à justifier et à défendre

Pour être reconnues, les associations doivent disposer d'un savoir-faire et d'une expérience professionnelle identifiée et aller vers une qualification sans cesse croissante.

Les structures associatives doivent s'adapter à l'arrivée des nouveaux enjeux liés au développement durable : déplacements, énergie, gestion de l'eau,...

Elles doivent faire évoluer leurs attitudes et leurs approches : décroisement des acteurs, travail en réseau, ouverture à la culture des partenaires,...

Elles doivent cultiver leur capacité à conduire des démarches de dialogue et de concertation, à organiser des médiations.

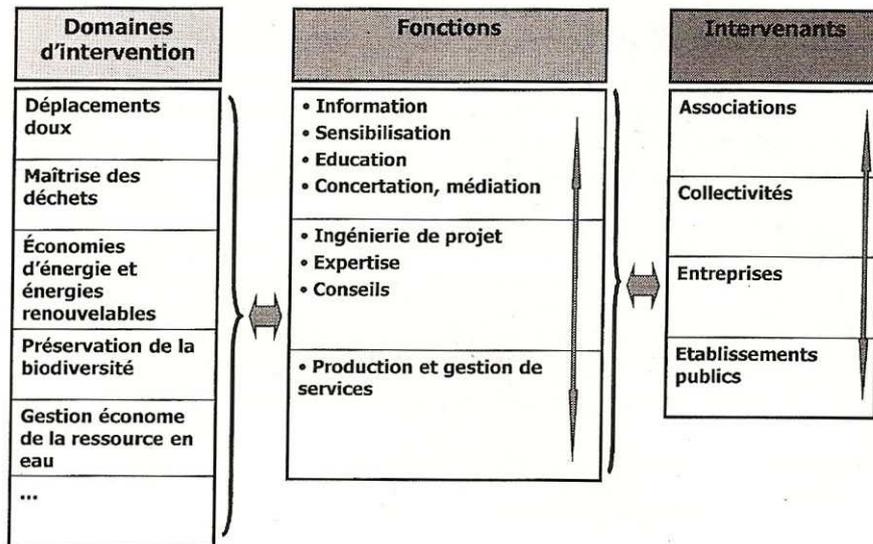
Les associations, hors du secteur marchand

Un nombre important de collectivités déplorent l'entrée des associations dans le secteur purement marchand.

Il est nécessaire de passer par d'autres voies que l'appel d'offres pour construire une relation entre collectivités et associations : conventions pluriannuelles d'objectifs, appels à projets,...

> **Quel rôle pour chacun ?**

Quelle répartition intelligente établir entre les 3 niveaux d'intervenants par domaine ?
Quelle est l'évolution possible et optimale pour que la répartition des fonctions soit aussi opérante que possible ?



II. Ateliers

A. Atelier ENERGIE – Enjeux de ressources, enjeux de société, secteur en croissance : quelle place pour les associations ?

Animation : Laure VORON, IERA et Etienne MASSON, I.E.R.A.

1. Objectifs

Les objectifs de l'atelier étaient de :

- ✓ Dresser le panorama et les spécificités des associations dans le secteur de l'énergie
- ✓ Apporter une réflexion sur les emplois liés à l'énergie en association
- ✓ Apporter une réflexion sur la complémentarité et/ou concurrence avec les collectivités publiques et les entreprises.

Aujourd'hui les questions énergétiques sont au cœur d'enjeux importants et de natures différentes:

- ✓ Crises écologiques et climatiques,
- ✓ épuisement des ressources fossiles,
- ✓ Augmentation des prix et précarité énergétique.

Face à ces enjeux, la prise de conscience progresse et les pouvoirs publics s'engagent : Kyoto, plan climat avec l'objectif de diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cet engagement va se renforcer et se préciser dans les années à venir avec dès à présent les réglementations poste-grenelle de l'environnement.

Mais le défi à relever concerne aussi les collectivités locales, souvent force d'exemple, et les professionnels de l'énergie et du bâtiment qui ont un chantier énorme devant eux. Petites et grosses entreprises connaissent un fort développement sur les questions d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables.

Dans un secteur en pleine mutation, investis par de nombreux acteurs aux intérêts parfois divergents, comment avancer ensemble pour garantir la résolution des problèmes écologiques et sociaux liés à l'énergie ?

-Concernant les associations, ont-elles un rôle à jouer et quelle est leur place ?

-Quelles sont les attentes des acteurs institutionnels nationaux et locaux, des collectivités et des entreprises vis-à-vis des ces associations ?

-Devons nous envisager d'investir de nouveaux champs d'action, de nouvelles missions ? D'expérimenter de nouvelles collaborations avec les autres acteurs du secteur ?

-Y a t-il complémentarité ou concurrence entre les associations et d'autres structures : syndicats de l'énergie, entreprises, bureaux d'études, etc ?

2. Synthèse des débats

> Un bref historique des associations de l'énergie

Les associations de l'énergie existent depuis le début des années 80. Après une période de croissance, elles ont traversé une période de déclin avec le contre-choc pétrolier à partir de 1986.

Depuis 2000, elles connaissent de nouveau une montée en puissance avec la généralisation de la prise de conscience de l'urgence du problème énergétique. Parallèlement, d'autres acteurs arrivent sur le secteur de l'énergie avec lesquels il faut composer, notamment les chambres consulaires et les syndicats de l'énergie (CCI, chambre des métiers...).

Aujourd'hui, ces différents acteurs travaillent de plus en plus ensemble à la mise en place de partenariats, avec ou sans échanges financiers, plutôt axés sur le partage de tâches et la complémentarité pour plus d'efficacité et de couverture sur un territoire donné.

> **Relations et partenariats avec les collectivités locales**

La convention d'objectif semble un outil adapté et apprécié par les associations. C'est un outil facilement utilisé par les grosses collectivités comme les régions, les départements et les agglomérations. A l'inverse, les petites collectivités, habituées à passer soit en interne soit par des marchés publics, ont du mal à l'utiliser.

Ainsi, il faudrait apprendre aux petites collectivités à passer par autre chose que le marché public et à utiliser les conventions d'objectif.

> **Relations avec les entreprises**

Une question se pose aujourd'hui aux associations : comment garder « l'âme associative » tout en développant de la prestation et du service aux entreprises ?

L'atelier a dégagé une piste (non exhaustive) : un mécénat qui intégrerait une aide au mécène pour intégrer le développement durable dans ses pratiques et ses actions. La règle du mécénat est, rappelons le, que la contre-partie apportée au mécène soit inférieure à 25% du don.

> **Cas particulier du secteur de l'énergie**

Par rapport aux autres secteurs (vus dans les autres ateliers), il existe aujourd'hui dans le secteur énergie un gros besoin et une forte demande en sensibilisation du grand public (tous les acteurs), en formation des professionnels, en conseil et en expertise.

Dans ce contexte, les associations ont une place importante, elles peuvent et doivent continuer à se développer dans ce domaine, tout en gardant un côté innovant et incubateur.

B. Atelier Education à l'environnement. Comment généraliser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, avec quels acteurs ?

Animation : **Michel Besset**

Intervenants, témoignages: Marc Bonneton, Frédéric Marteil, Olivier Martel.

- ✓ Olivier Martel, Responsable EEDD à la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon ;
- ✓ Frédéric Marteil président du GRAINE Rhône-Alpes et salarié du CILDEA ;
- ✓ Marc Bonneton : membre du groupe éducation à l'environnement de l'Inspection Académique du Rhône.

1. Introduction

> Les enjeux :

- ✓ La professionnalisation des structures d'EEDD, de leurs personnels.
- ✓ Les risques de fiscalisation et ses conséquences sur le fait associatif.
- ✓ L'évolution des modes de contractualisation avec les collectivités territoriales.
- ✓ Les partenariats entre associations, entreprises et collectivités territoriales.

> Les objectifs :

- ✓ Définir les conditions de professionnalisation et de pérennisation des emplois.
- ✓ Identifier les enjeux et les modalités de partenariat entre les associations et les collectivités.
- ✓ Définir les conditions de partenariat entre les associations d'Education à l'environnement et les entreprises ?

> Propos introductifs :

Le champ de l'éducation à l'environnement a connu ces dernières années des évolutions importantes :

- ✓ émergence du métier d'animateur dans les années 70 et 80
- ✓ embauches massives grâce au dispositif emploi jeune dans les années 90,
- ✓ précarité des postes et fragilité économique et financière des structures actuellement....

Mais le secteur est en voie de professionnalisation. Quelles modalités pratiques pour conjuguer professionnalisation des personnels et consolidation des structures ?

Quelles places peuvent prendre les différents acteurs (associations, collectivités, entreprises)

Comment le monde de l'entreprise peut accompagner ces évolutions ? comment peut-il rendre part à cette généralisation de l'EEDD ?

2. Synthèse des débats

L'atelier a fait ressortir les points suivants :

- ✓ Il existe une réelle nécessité de mettre en place des espaces de gouvernance sur les territoires, en vue également d'être dans des logiques d'innovation.
- ✓ Le rôle de chacun (associations, entreprises et collectivités territoriales) est à redéfinir dans cette redistribution.
- ✓ Des besoins de formation et de professionnalisation sont aigus. Le besoin en formation concerne aussi bien les élus que les techniciens et les professionnels de l'éducation à l'environnement.
- ✓ Le développement de fondations a été relevé. Dans les relations avec les entreprises, une vigilance quant aux messages développés est recommandée.
- ✓ La tendance de passage aux marchés publics pose question, tant pour l'éducation en général que pour l'éducation à l'environnement en particulier.
- ✓ Les risques de fiscalisation des associations, qui se profilent depuis quelques années, ont été relevés.

**C. Atelier Biodiversité des milieux, diversité des milieux :
Quelle cohérence et quelles urgences ?**

**Animé par Frédérique RESCHE-RIGON (Frapna) et
Christophe D'ADAMO (Cora Rhône-Alpes)**

1. Problématique et propos introductifs

De la nature ordinaire, voire urbaine, aux espaces naturels les plus remarquables, la biodiversité est partout, y compris dans les discours et dans les médias. Sur le terrain, les acteurs ayant prise sur la biodiversité sont nombreux.

Comment définir ensemble des enjeux, des priorités, des typologies pour son maintien ?

Comment travailler ensemble aux multi-usages le plus harmonieusement possible ?

Quelles innovations et expérimentations dans le mode de collaboration ?

2. Synthèse des débats

Cinq points ressortent de l'atelier :

- ✓ Le partenariat est possible
- ✓ Les conditions d'un partenariat constructif sont :
 - Un sens et des objectifs partagés par les différents partenaires.

Cela se traduit par une volonté commune : par exemple, dans le cas des appels d'offres, cette volonté commune peut aller jusqu'à une volonté politique de la part de la collectivité territoriale.

Cela se traduit aussi par une délimitation du champs d'intervention des uns et des autres.

→ Une base de compréhension des partenaires entre eux :

Les partenaires doivent se connaître et dépasser des représentations faussées sur les uns ou les autres.

Des qualités humaines sont à développer, y compris par des formations (à la médiation, la qualité humaine, le savoir être...).

- ✓ Le partenariat est utile pour un enrichissement mutuel : ainsi, les associations doivent avoir une réelle compétence à offrir à leurs partenaires. Pour certains, ce professionnalisme amène à s'interroger sur le statut associatif et à se poser la question d'un changement de statut.
- ✓ Des formations sont nécessaires, qui peuvent être communes, concernant les différents modes de faire (dont l'expérimentation, l'innovation). L'inscription dans le temps conditionne aussi un partenariat de valeur : des engagements pluri-annuels sont nécessaires.
- ✓ Afin de faire pression ensemble, les associations doivent s'organiser ensemble en réseaux. Les associations sont une interface entre les citoyens et les collectivités : comment asseoir ce rôle de représentation dans le cadre de la Biodiversité, qu'il est urgent de protéger ?

D. Atelier Déchets - réduire, trier, collecter, réutiliser, recycler : quelle place pour les associations ?

**Animé par Marie-Fabienne GILLE et
Brigitte BRIEL, réseau TEE RA**

1. Problématique et propos introductifs

> Objectifs

Questionner les relations des associations avec les collectivités et les entreprises dans le contexte évolutif de la structuration et de la professionnalisation des activités et des services liés au traitement des déchets

> Propos introductifs

Historiquement, des activités et des services ayant pour objectifs conjoints d'apporter des réponses pertinentes voire innovantes aux problèmes de traitement des déchets se sont développés sous forme associative. Ils ont permis à des personnes peu ou pas qualifiées de s'investir et de développer des compétences dans un secteur fortement utilisateur de main-d'œuvre.

Aujourd'hui, ces associations sont confrontées à :

- ✓ L'évolution des normes, des réglementations, des techniques et des procédés de traitement ;
- ✓ L'évolution de la multiplicité des acteurs intervenants (association /collectivité/entreprises) ;
- ✓ L'évolution du concept de déchet (éco-conception / réutilisation / recyclage...);
- ✓ L'évolution des règles des marchés.

Face à ces éléments de contexte :

A partir de l'exemple de la collecte et du traitement des D3E, nous nous interrogerons :

- ✓ Les associations vivent-elles ces changements comme des contraintes ou des opportunités ?
- ✓ Quels moyens ont-elles / se donnent-elles, pour pérenniser leurs activités tout en garantissant leur double « utilité » (environnementale et sociale) ?
- ✓ Quels moyens les éco-organismes ont-ils / se donnent-ils pour prendre en compte la dimension sociale dans le choix d'un prestataire ?
- ✓ Quels intérêts pour les collectivités et pour les entreprises à conserver une place aux associations ?
- ✓ Quelle plus value ces dernières leur apportent-elles ?
- ✓ Quelles expériences et quelles approches les associations, collectivités et entreprises peuvent partager pour évoluer vers une logique de développement durable ?

2. Synthèse des débats

> Eléments de contexte

Il existe un volume d'emplois important dans la filière Collecte et Traitement des Déchets pour les associations et les entreprises ayant un projet d'insertion.

La filière D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) est particulièrement organisée en raison de l'existence d'une directive européenne, du dispositif d'éco-participation et des objectifs environnementaux à atteindre.

Une double thématique est prise en compte à travers les différents intervenants : l'environnement et l'insertion.

> Constats dégagés

La filière D3E offre des perspectives à moyen et long terme très intéressantes, ainsi que des challenges économiques, sociaux et financiers.

Des alliances entre acteurs sont nécessaires pour valoriser les complémentarités : collectivités territoriales, entreprises d'insertion, éco-organismes ou toute autre structure.

L'évolution de cette filière demande aux structures associatives de se repositionner sur leur statut, et de dépasser leur rôle de « booster », « d'activateur d'idées » ou de précurseur, pour s'immerger dans le champ économique et industriel, et donc dans le champ de la concurrence.

L'appel d'offres peut être un cadre structurant et exigeant, et qui demande aux structures associatives de changer d'échelle.

> **Questions soulevées**

Comment généraliser les exemples de l'organisation de la filière des D3E afin de mettre en place des partenariats « Win-Win » qui semblent exister dans cette filière particulière ? Les partenariats « Win-Win » sont des collaborations qui apportent une exigence de professionnalisation aux associations et structures d'insertion, et inversement une prise en compte de la dimension sociale par les entreprises et les collectivités.

Dans quelle mesure le fait d'avoir plus d'exigences à travers un cahier des charges est-il garant de la pérennisation des emplois portés par les associations ou les entreprises d'insertion ?

III. Tables rondes

A. Première table ronde : Quelles formes de partenariats pour consolider et sécuriser les relations entre les associations, les collectivités publiques et les entreprises ?

Animée par Xavier ROBERT, Centre national d'appui et de ressources Environnement

1. Objectifs et Problématique

> Les objectifs

- ✓ Sensibiliser les acteurs (association, collectivité, état, entreprise) aux enjeux du partenariat et à ses réalités contractuelles
- ✓ Montrer la diversité des modes actuels de contractualisation avec les pouvoirs publics et les entreprises et le risque de généralisation de la commande publique
- ✓ Montrer la nécessité de clarifier ces relations dans un intérêt partagé
- ✓ Revaloriser la notion de partenariat

> Enjeux et propos introductifs :

- ✓ La réforme de l'Etat amène (développement du secteur privé)
- ✓ Limite du marché et activité économique des associations
- ✓ Projet de « l'entreprise associative »
- ✓ Relations avec les collectivités territoriales

2. Présentations des intervenants

Olivier DUQUESNOIS, chargé de mission ARIENA, réseau associatif Alsacien

Brigitte CLAVAGNIER, avocate et rédactrice à Juris Associations

Bruno CHARLES, Vice-président du Grand Lyon

D. COUSIGNIER, VEOLIA-propreté (Clermont Ferrand)

Julien ADDA, délégué général CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives)

Julien ADDA, délégué général CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives)

La C.P.C.A. (Conférence permanente des coordinations associatives) est une instance représentative du milieu associatif. Elle regroupe 16 coordinations, soit 5 à 600.000 associations (sur 1,6 millions d'associations « estimées vivantes »). Elle œuvre pour l'ensemble de la vie associative. L'ESS en environnement couvre environ 1 emploi sur 1.000 en Rhône-Alpes, ce qui correspond environ à 1/12 ou 1/15 pour l'ensemble des domaines, soit une force économique considérable.

Le partenariat est un sujet important, y compris pour l'économie de la Région.. Le CPCA porte l'avenir des associations citoyennes, c'est-à-dire des associations qui cherchent à produire et accompagner du progrès social (changer le comportement).

Les associations environnementales sont au cœur du sujet de l'avenir des associations et du partenariat avec la société civile (les collectivités territoriales) sur des missions d'intérêt général.

La problématique de la division des missions et des tâches entre associations, entreprises et pouvoirs publics.

Les associations sont caractérisées par un projet associatif, qui seul justifie leur statut. Ce projet est forcément à la fois militant et gestionnaire. Ce projet doit définir le partage de tâches en précisant qui fait quoi, comment, pour quelles cibles, vers quels territoires, etc.

Le CPCA a ouvert une recherche-action sur l'entreprise associative, dont l'économie est fortement concurrentielle entre les associations, avec les entreprises et sur l'accès aux ressources publiques. Elle est également concurrentielle sur le bénévolat, le mécénat...

Dans la problématique de répartition des tâches, les associations ont un rôle structurant pour l'innovation technologique, technique, sociétale, économique.. L'exemple de Wikipedia en est une illustration.

La problématique des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics

Ces relations risquent de devenir de plus en plus compliquées.

Un problème de culture se pose dans la définition du partenariat et notamment dans la définition de convention d'objectif. On constate un recours accru à la commande publique. Parfois, ce recours est politiquement significatif, comme on peut le constater avec le cas de la Cimade, où la pluralité associative est imposée, et la condition de la neutralité est exigée dans l'appel d'offres.

Autre exemple : le ministère de la justice oblige à un appel d'offres pour l'accompagnement socio-judiciaire pour l'aménagement des peines, alors que des conventions étaient signés avec des associations. Un contentieux juridique est en cours, mais la pression est forte.

Le recours à l'appel d'offres n'est pas non plus la fin de la vie associative. On peut revenir à des procédures plus allégées, à une approche plus pro-active du code des marchés publics pour les associations.

Le partenariat de demain

La problématique de dialogue civil : une alliance objective existe entre associations et collectivités publiques dans la définition de mission d'intérêt général. Il est important de revendiquer la légitimité du financement public pour des missions d'intérêt général. L'Etat a une responsabilité d'Intérêt Général. Il doit aider le dialogue civil. Il doit aider la société civile à développer ce dialogue, et à faire émerger les choix qu'elle souhaite voir développer

Dans les relations contractuelles, la notion et les pratiques de délivrance de service d'intérêt général sont à clarifier. Les collectivités sont tenues de rendre des rapports d'étape (pour des aides d'Etat). Tous ces sujets sont en mobilisation forte au sein de l'Etat.

Dans les relations aux entreprises, il faut « faire économie » entre entreprises de l'économie sociale : à petite échelle, c'est « travailler entre nous » (ex. : relations fournisseur-client,...) puis travailler à la structuration de ces filières. On peut aussi développer du mécénat avec les entreprises de l'économie sociale.

Le CPCA avec l'association Le Rameau (qui travaille avec le Medef) lance un observatoire national des relations entre entreprises et associations. Une étude a ainsi été lancée pour mieux connaître et mieux comprendre les relations entre entreprises et associations.

Pour le Medef, il faut appliquer la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) : le champ des associations en est un vaste champs d'application du RSE pour les entreprises.

La charte des l'engagement réciproque Etat-associations (2001) pose l'esprit, les conditions concrètes, l'évaluation, le contrôle, la philosophie du partenariat. On pourrait imaginer des chartes sectorielles, régionales qui définissent le partenariat entre associations et entreprises.

Un guide sur les SSIG (Services Sociaux d'Intérêt Général) pour les collectivités est téléchargeable sur internet : <http://www.ssig-fr.org>

Bruno CHARLES, Vice-président du Grand Lyon

Attention, on ne peut pas parler de partage des tâches, mais de projets et de niveaux d'analyse différents. Le service public se remet en cause : autrefois, lorsqu'une infrastructure publique était réalisée, le citoyens s'en emparaient (au travers de comités d'usagers par exemple). Aujourd'hui, cela ne suffit pas, le développement doit être soutenable (cf. conscience finitude de la planète), les comportements et la capacité des usagers –citoyens à s'approprier la politique de service public sont nécessaire à la réussite de notre politique (exemple du tri sélectif des déchets). Le service public n'a pas cette culture, ne sait pas faire. Il utilise alors les associations pour mobiliser les citoyens. Pourtant, ce n'est pas leur rôle. Les associations portent un projet collectif, leur objet, qui peut s'inscrire dans l'intérêt général mais n'est pas l'intérêt général.

Lorsque l'objet de l'association devient différent de ce que veut l'Etat, l'association a le choix entre licencier (et perdre ses ressources) ou renoncer (à son objet).

Certaines associations ont développé des champs et qualités de compétence uniques, qui a besoin d'être reconnue... mais où sont passés le projet collectif et les adhérents ?

Toute association cherche à sécuriser les postes des salariés, et ainsi présenter à la collectivité un projet qui offre une sécurité dans l'avenir. Il arrive que la convention soit négociée avec les salariés et non avec les administrateurs, ce qui est choquant. Actuellement, la fragilisation des associations en terme de pérennité est dangereuse. La question du projet associatif est essentielle. En dehors du projet associatif, en quoi une association se distingue-t-elle d'un bureau d'études ? L'affirmation du projet associatif et l'élargissement de la base des adhérents rend également l'instrumentalisation par les services publics plus difficiles.

Le danger est la transformation des associations en bureaux d'études.

Le Grand Lyon est attentif aux associations tournées vers leurs adhérents et ancrées dans des projets territoriaux.

Olivier DUQUESNOIS, chargé de mission ARIENA, réseau associatif Alsacien

Effectivement, en poussant le raisonnement sur la subvention et la commande, le critère de l'initiative revient souvent : la notion d'initiative est complexe. Certains juristes se sont demandés si les associations étaient en capacité d'avoir des initiatives permettant de faire connaître et entendre leurs projets auprès des pouvoirs publics.

Ensuite, si le partenariat appartient à la culture associative et est une voie naturelle de relation avec la collectivité, malheureusement, et malgré la charte d'engagement réciproque et le « fonctionnement associatif », de nombreux appels d'offres et

commandes publiques sont proposés aux associations et aux opérateurs économiques.

La commande publique se développe aussi par défaut, sur des bases conventionnelles et juridiques mal maîtrisées. Des appels d'offres sont proposés pour établir un partenariat avec une association précise... Une des raisons de cette dérive en est la formalisation des contractualisations... et la contractualisation des relations entre associations et pouvoirs publics. L'accentuation du formalisme des conventions engendre une augmentation des exigences qualitatives et quantitatives des collectivités sur les projets, ce qui éloigne d'un principe de soutien et rapproche d'une principe de commande..

Les conventions sont indispensables, elles sont un outil de travail et d'entente. Mais elles ne doivent pas être requalifiées en commande publique.

Le partenariat est certes plus compliqué que la commande publique, mais plus riche : il permet un dialogue contradictoire et la co-construction de projets, une diversité des contributions et le respect de la diversité des acteurs, ainsi qu'une démultiplication des moyens.

D. COUSIGNIER, VEOLIA-propreté (Clermont Ferrand)

D. COUSIGNIER a une expérience limitée aux associations d'insertion.

Véolia Clermont a travaillé en partenariat avec Envie (association d'insertion) dans le cadre de la collecte des déchets électroniques. Un contrat tripartite avec la collectivité a été réalisé. Ce contrat définissait un partage des tâches entre l'association et l'entreprise pour le travail à réaliser pour la collectivité. C'est un bon exemple de partenariat où chacun a un rôle bien défini. Cette expérience pourrait se généraliser dans le cadre des appels d'offres éventuellement. Des clauses sur l'insertion pourraient être incluses dans les appels d'offres.

En terme de mécénat, Véolia-propreté Clermont sponsorise des associations liées au contexte local et au contexte du marché de Véolia.

Brigitte CLAVAGNIER, avocate et rédactrice à Juris Associations

Par rapport à certains éléments des comptes-rendus des ateliers (« L'appel d'offres est un cadre structurant ; les associations ont à changer d'échelle, et se positionner dans la mise en concurrence ; les relations entre associations et collectivités locales souffrent du fait que la convention d'objectif soit un outil mal connu, ainsi que du risque de fiscalisation et du surcoût lié au passage à la commande publique. Le passage à la commande publique peut avoir des conséquences lourdes sur les associations... alors que dans bien des cas on n'en est pas obligé.

Dans la mise en concurrence engendrée par l'arrivée du secteur marchand, comment le monde associatif peut continuer à exister ? Faut-il rentrer dans la même logique ? Le projet associatif peut permettre de « se sauver ». Si l'association ne se démarque plus du secteur marchand, les conséquences seront importantes : mise en concurrence, arrêt des subventions, fiscalisation. La fiscalisation va engendrer une augmentation des coûts, fin du mécénat (en raison du coût fiscal du mécénat), démobilisation des bénévoles, disparition des co-financements,...

S'il faut moins d'un an pour détruire un réseau de bénévoles, il faut plus de 10 ans pour le constituer ...

La technique de la commande publique engendre par elle-même un surcoût pour la collectivité. Beaucoup de projets associatifs n'étaient subventionnés en fait qu'en partie, le reste étant supporté par l'association d'une autre manière. De plus,

conformément à la théorie de l'imprévision, l'entreprise intègre dans ses prix tout ce qui pourrait se passer (exemple : l'augmentation des prix du carburant...) : ainsi, les prix sont tirés vers le haut, et le coût en est augmenté pour la collectivité (de 20 à 30%).

Ainsi, un réel travail éducatif est à mener pour un usage efficace et pertinent de la convention d'objectif ou convention de financement.

3. Questions et discussions

Information : le CLER organise des formations sur le mécénat pour les associations de l'Environnement. Les informations sont disponibles sur leur site : <http://www.cler.org>

Quelles sont les conditions de fiscalisation des associations ?

Brigitte CLAVAGNIER précise que l'association est « non lucrative » (au sens fiscal) si elle répond aux conditions d'exonération de la « règle des 4 P » :

- ✓ gestion bénévole et désintéressée,
- ✓ absence de concurrence commerciale,
- ✓ ou, en présence d'une concurrence commerciale, qui propose des produits qui se distinguent de ceux habituellement proposés par le secteur marchand, ou qui s'adresse à un public socialement défavorisé en lui permettant d'accéder à un service qu'il n'aurait pas les moyens de se procurer compte tenu des tarifs pratiqués
- ✓ et absence de publicité

L'association est alors reconnue d'intérêt général et d'utilité sociale.

Pour l'administration fiscale, les associations d'intérêt général (au sens de la loi sur le mécénat) sont exclusivement les associations qui répondent aux conditions d'exonération de la règle des 4 P.

Ainsi, si l'association ne répond pas à la règle des 4 P (alors même qu'elle peut être exonérée d'impôts sur d'autres fondements), l'association est fiscalement « lucrative », et elle ne bénéficie plus de la loi sur le mécénat qui permet de fournir un reçu fiscal pour les dons reçus : les taxes d'enregistrement et la fiscalisation sont alors élevées.

Olivier DUQUESNOIS met en garde contre l'idée fautive que « les associations ne paient pas d'impôts » : elles paient une taxe sur les salaires qui est importante, parfois équivalente aux subventions reçues.

Bruno CHARLES fait la comparaison avec l'éducation populaire dans l'histoire française, qui a été irriguée par le parti communiste et les chrétiens, par une construction citoyenne des individus. Aujourd'hui, ce mouvement n'est plus, et la dynamique du marché prévaut (la compétition, le « chacun pour soi »). Le financement public de l'action citoyenne est à revendiquer par les associations.

C'est le projet qui permet de passer d'un idéal à une transformation réelle : dans la construction du plan climat par exemple, les objectifs ne seront atteints que les individus modifient leur comportement, ce qui s'inscrit dans un projet global.

En ce sens, la contribution des associations est déterminante quant à la capacité d'action (locale par exemple) dans la vision globale.

Dans d'autres pays, le militantisme a construit les gens dans les actes, alors qu'en France, on est plutôt dans le verbe.

Julien ADDA se questionne sur la division des tâches entre institutions. Par exemple, il cite une association, qui a mis en place des « emplois-tremplins » d'une région : on confie ensuite à un cabinet privé l'évaluation des emplois-tremplins pour 700.000 euros. Le coût de l'expertise des associations n'est pas assez reconnu.

Autres questions et remarques

Les besoins non couverts par les collectivités et qui pourraient être couverts par les associations n'ont pas été évoqués.

Des fiches d'information « Fiscalité Environnement » existent sur la règle des 4 P : voir auprès de FLE et Frapna.

B. Deuxième table ronde : 2020 – nouveaux emplois et nouvelles collaborations : quelle vision prospective pour favoriser les emplois associatifs ?

Animée par Xavier ROBERT, Centre national d'appui et de ressources Environnement

1. Problématique

La problématique se résume par les questions suivantes :

- ✓ Quels enjeux pour le secteur associatif en 2020 ?
- ✓ Quels emplois associatifs à cette échéance, dans quels secteurs, avec quels partenaires, à quelles conditions ?
- ✓ Quelles évolutions souhaitables dans les relations associations, collectivités publiques et entreprises, dans le domaine de l'environnement pour favoriser les emplois associatifs ?
- ✓ Quelle place peut prendre le secteur associatif face aux enjeux majeurs, identifiés dans le cadre du Grenelle de l'environnement ?

2. Présentations des intervenants

Pascal CANFIN, Alternatives Economiques

Julien ADDA, Conférence permanente des coordinations associatives

Guy FABRE, ADEME (Association de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Renée-Alice POUSSARD, Conseiller régional Rhône-Alpes, représente Mme Blanchard

Cyrille RENARD, France Nature Environnement

Pascal CANFIN, Alternatives Economiques

Alternatives Economiques est une Scop (Société Coopérative de Production).

Les associations subissent une injonction paradoxale : au titre d'organisme privé, elles doivent être une entreprise à part entière avec un savoir-faire. Au titre social et citoyen, elles poursuivent un projet associatif et démocratique (sans avoir les moyens de le financer...). Penser les deux aspects ensemble est une richesse.

Dans quelle mesure lier les objectifs d'entreprise classiques et les objectifs spécifiques aux associations dans les appels d'offres, les marchés ? Cela permettrait de répondre à un double besoin technique et citoyen, et les associations seraient bien placées pour y répondre.

Les enjeux du Développement Durable

1. Le changement climatique

Si rien n'est fait, d'après le GIEC¹, la température aura augmenté de + 6°C à la fin du siècle. Rappelons que, dans l'autre sens, c'est également 6°C qui nous séparent de l'époque glaciaire. Cela correspondra avec certitude à une rupture de modèle et

¹ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

d'équilibre, dont nous ne pouvons prévoir les conséquences. Les scientifiques estiment que jusqu'à 2°C, on peut grossièrement prévoir l'évolution et s'adapter. L'objectif de +2°C correspond à une division par quatre des Gaz à Effet de Serre d'ici 2050 (par 8 pour certains), c'est-à-dire une économie très peu carbonée. Parallèlement, la mise en place de politiques publiques allant dans ce sens est très difficile. Au niveau européen, le paquet énergie climat. Au niveau français, le Grenelle de l'Environnement. L'après-Kyoto devrait déboucher au plus tard en 2009.

2. La diminution de la biodiversité

Les services écologiques qui ne sont plus rendus par les espèces qui disparaissent représentent un coût annuel très important. Le « service écologique » est pourtant difficile à faire valoir. Les Etats Unis l'ont estimé entre 3000 et 5000 milliards de dollars par an, soit deux fois le coût de la crise financière actuelle.

3. La fin du pétrole bon marché

Le pétrole est actuellement à environ 70-80 dollars le baril. La tendance à long terme est à l'augmentation (estimations élaborées à partir des Etats des universitaires et des pétroliers). Jusqu'à un pic vers 2019. On devrait retrouver le niveau de production de 2008 en 2030. On sera alors 8 milliards de personnes, et donc de consommateurs.

D'après l'Agence Internationale de l'Energie, si les choses continuent à évoluer de la même façon, le besoin en pétrole en 2030 sera supérieur de 1/3 à notre capacité de production. Une adaptation s'impose.

4. La pression sur les matières premières alimentaires

Elle est sensible surtout dans les pays « du Sud ».

5. La pression sur l'eau

Les solutions sont la plupart du temps partielles. Par exemple, pour le pétrole, de nouveaux champs pétroliers sont ouverts (comme au Canada). La production y est très énergivore, ce qui est totalement contre-productif du point de vue du changement climatique.

De même, le biocarburant pourrait être une solution par rapport aux énergies fossiles. Pourtant, ils viennent concurrencer les productions alimentaires sur les terres agricoles.

Même l'Agence Internationale de l'Energie considère que la réponse aux problèmes est pour moitié une solution technique, et pour moitié une solution comportementale. En ce sens, l'économie sociale et solidaire, qui est armée pour agir sur les deux aspects, a un rôle important à jouer.

L'emploi

Si les moyens nécessaires étaient réellement mis au service des objectifs de Développement Durable (facteur 4 pour les GES par exemple), quel serait l'impact sur l'emploi ?

Différentes études² ont montré que cette mutation de l'économie serait globalement productrice d'emplois nets : le scénario le plus proche du facteur 4 est celui le plus créateur d'emploi³.

² OCDE, Commission Européenne, OIT, Conférence Européenne des Syndicats

³ Voir le site de la Conférence Européenne des Syndicats :

En effet, la dose de capital est diminuée, pour un travail augmenté. L'exemple de l'agriculture biologique le montre : elle offre 1/3 d'emplois en plus que les modes de production conventionnels.

En matière énergétique, une étude a montré que si les pouvoirs publics investissent 1 million de dollars dans les énergies nucléaires ou dans le charbon, ils contribueront à créer l'équivalent de 4 emplois à temps plein. Si ce même million de dollars est investi dans la sobriété énergétique, ce sont cette fois 14 à 16 emplois qui sont créés.

Ainsi, les solutions les plus écologiques sont celles qui créent le plus d'emplois. De plus, ces emplois sont locaux, de proximité... alors que les 4 emplois produits par l'option nucléaire peuvent tout à fait être délocalisés.

Une réelle convergence d'intérêt existe donc entre l'écologie et l'emploi pour les collectivités.

Rôle de l'économie sociale et solidaire

Le message-clé est de mener un raisonnement stratégique par filière. C'est sans doute ce qui manque à l'économie sociale et solidaire dans son ensemble. L'objectif est de développer les complémentarités, ainsi que de renforcer les liens entre organismes à l'échelle du territoire : par exemple, entre association, banque économique et sociale, et coopérative du bâtiment.

Sur l'ensemble de la chaîne, la possibilité de faire des offres intégrées qui répondent aux besoins est à privilégier par rapport à des offres en solo : sinon, c'est effectivement le « privé capitalistique » qui risque d'occuper le marché. L'exemple des vélos en libre service est parlant à ce titre : l'idée est née de l'économie sociale et solidaire, et elle a été développée à Lyon par une société privée...

Le développement de l'emploi public est une autre possibilité. Par exemple, le développement du transport à la demande pourrait être développé par une collectivité publique.

L'économie sociale et solidaire peut se contenter d'innover, de défricher, ou peut aller plus loin : changer d'échelle collectivement, pour être en capacité de répondre à la demande sociale massive sur l'ensemble de la filière.

Guy FABRE, délégué régional de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Le changement s'appuie sur 3 points :

✓ Qui ?

Le changement passe par une modification des comportements, qui est à accompagner. Les associations, qui sont les plus proches du grand public, ont un rôle à jouer dans une individualité de l'accompagnement.

✓ Où ?

La loi des grands nombres (Grenelle de l'Environnement) : 500 jours de travail, 283 engagements, 46 articles, une loi... qui est en train d'être votée aujourd'hui

La « territorialisation du Grenelle » (évoquée par J.-L. Borlot) est un enjeu important, qui donne la légitimité à l'économie sociale et solidaire.

✓ Quelle durée ?

L'objectif 2050 est à la fois éloigné et proche. Le monde associatif a été en capacité de s'adapter, d'évoluer.

Quant aux « jeux d'acteurs », un système basé sur l'énergie vertueuse est effectivement plus productif d'emplois que dans l'énergie monolithique. L'Ademe mobilise 15 à 20% de ses fonds pour le monde associatif. En effet, les associations représentent une compétence réelle, un esprit d'initiative et une capacité à mener des projets. Une complémentarité des jeux d'acteurs est à chercher entre les collectivités publiques, le monde associatif et le jeu économique.

Les associations se distinguent par leur façon de faire (en étant notamment force de contre-proposition), leur culture (bénévolat,...) et leur histoire (le rôle des associations est essentiel).

Renée-Alice POUSSARD, Conseil régional Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes (RRA) se veut être facilitateur de la conversion écologique des territoires. Cependant, elle ne souhaite pas être utilisée comme « dernier recours » face aux désengagements européens et étatiques. La Région inscrit sa mandature (2004-2010) sous deux axes : la démocratie participative activée d'une part, et le Développement Durable d'autre part.

La vie associative a un rôle irremplaçable à jouer à la fois dans l'économie classique et dans l'économie solidaire. La relative durabilité de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire est remarquable.

Dans l'environnement (au sens large), le problème de la mise en concurrence pour les associations s'ajoute au risque de fiscalisation.

Quels vont être les critères déterminant un Service d'Intérêt Général (SIG) ? Il existe une marge d'autonomie pour l'Etat par rapport aux directives européennes : sur l'emploi-formation, les personnes ne sont pas assimilables à des marchandises.

L'économie sociale et solidaire doit trouver sa place, notamment dans le champs Environnement : dans la mise en compétition, des complémentarités dans des champs communs ou spécifiques sont à trouver.

Le niveau de technicité et de compétence a augmenté. Les associations sont un laboratoire sans pareil. Leurs atouts sont leur petite taille, leur enracinement dans un territoire, difficilement délocalisables.

Cyrille RENARD, France Nature Environnement

En réaction à ces discours élogieux sur les associations, n'oublions pas qu'elles ont des difficultés, qu'elles cherchent des moyens. Pourquoi n'arrive-t-on pas à mettre en pratique toutes ces idées ?

Tout d'abord, les associations évoluent vers un système d'entreprise, y compris dans leur vocabulaire, alors que ce n'est pas leur culture ni leur mode de fonctionnement. Les associations, en particulier dans le domaine de l'environnement, n'ont pas établi leurs propres critères de réussite et de performance. L'association est un groupement de bénévoles, qui se donne les moyens de réaliser leur projet associatif.

Le positionnement des associations peut être de 3 types : dans le champs de l'opportunité (répondre à des besoins), dans l'accompagnement (exemple des Amap⁴), ou l'interpellation critique et politique. Dans la protection de l'Environnement, c'est le champs de l'interpellation qui convient le mieux aux associations : faire émerger des politiques publiques pour que des moyens financiers arrivent, plutôt dans le système marchand.

⁴ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Le bénévolat permet des échanges de point de vue, l'innovation... peut-être plus efficacement que l'expertise.

3. Questions et débats

Comment accéder à des formations gratuites à l'informatique, qui intéressent surtout les bénévoles retraités ?

Renée Poussard précise que cette question est déjà remontée à la Région par les présidents et les membres très investis des associations. Elle souligne aussi le risque d'exploitation à bon compte que représente le bénévolat.

Quelqu'un précise que la Région finance environ 75 à 80% des formations ouvertes aux bénévoles des associations.

Le réseau Points d'Appui à la Vie Associative dispense des formations pratiquement gratuites.

Rôle d'action citoyenne des associations

Alain Chabrol, Frapna : l'emploi dans les associations n'est pas un but, mais un moyen au service du projet porté par les adhérents et les élus. Notre particularité est d'accompagner le changement social : le comportement et la culture environnementale. La Frapna, qui a 40 ans, a eu un rôle moteur dans la création du parc national de la Vanoise. Nous avons un rôle d'action citoyenne à jouer dans la déclinaison du Grenelle de l'Environnement.

Bénévolat et paiement des prestations

Paul Claustre, SPUL. Le risque du bénévolat est que les financeurs en abusent en estimant que nos prestations « coûtent moins cher », et sous-payent les associations.

Guy FABRE souligne qu'en ce sens, la convention de subvention prend toute sa place. L'aide publique s'appuie ainsi sur de l'action et non sur du salariat.

Concertation et coordination

F. Guillomé, Graine-RA, informe que le Réseau Education Environnement se met en place au niveau de la région. Graine-RA a fait un appel à la coordination et la planification entre associations et collectivités publiques (voir leur site : <http://www.graine-rhone-alpes.org>). Une coordination Environnement entre les différents réseaux en Rhône-Alpes serait à mettre en place de façon urgente.

Salariés militants

J.-C. Chenu, Frapna, souligne qu'il travaille à la Frapna depuis 30 ans : il n'est pas bénévole, mais un citoyen qui s'engage. Les salariés ont le mérite de mener une action souvent militante et remarquable, en étant payés très peu.

4. Conclusion

Secrétaire général de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire

Porte-parole de Laure Charreyre, présidente de la Cress-RA, qui n'a pu être présente.

La CRESS -RA⁵ a pour rôle de créer un espace de dialogue et de co-construction entre acteurs de l'économie sociale et solidaire. D'après le journal Les Echos, en 7 ans, les associations ont créé 255.000 emplois, et le nombre d'établissements employeurs a augmenté de 1,8 % (contre 0,8 % dans la moyenne de l'économie).

⁵ Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire – Rhône Alpes

Ce mode d'entreprendre particulier, basé sur un projet collectif, concerne des associations, des mutuelles, des coopératives. Un travail en commun de co-construction est mené pour se faire entendre par rapport à l'économie classique et au service public.

Le Cress commence à travailler sur un prochain contrat sectoriel économie sociale et solidaire (l'actuel arrive à mi-parcours). Des perspectives sectorielles, comme sur le secteur de l'Environnement, sont à ouvrir : c'est en effet aussi un secteur économique, où l'économie sociale et solidaire doit se positionner par rapport à l'économie dominante.

Mme Poussard, RRA

Sur délégation de Mme Blanchard et à titre personnel.

Un article de presse de M. Lecuyer est à signaler : M. Lecuyer, un élu de Rhône-Alpes, a dirigé l'élaboration des politiques d'aide au secteur associatif⁶.

La RRA soutient et encourage l'Education à l'Environnement et la formation délivrée en fonction des besoins ressentis. Ce champ d'activité ouvert est à investir. Le financement pour une action précise n'est pas incompatible avec les conventions d'objectif ou des financements de formations.

⁶ Voir article en annexe

Annexes

Annexe I. Débats lors des ateliers

Atelier ENERGIE – Enjeux de ressources, enjeux de société, secteur en croissance : quelle place pour les associations ?

Animation : Laure VORON, Asder et Etienne MASSON, I.E.R.A.

Témoignages

L'atelier commence par des témoignages :

Raphaël Claustre du CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) retrace un bref **historique** des associations du domaine des énergies. La plupart des associations du CLER sont anciennes, ont plus de 20 ans. Après le choc pétrolier des années 70, des associations se sont en effet créées sur les thèmes de la maîtrise de l'énergie et sur celui des énergies renouvelables. Puis elles ont créé le CLER, comme « tête de réseau ».

Après cette période, il n'y a plus eu de politique énergétique pendant 15 ans, et une absence de soutien aux associations : ces dernières ont survécu par le bénévolat, les objecteurs de conscience, les emplois jeunes, etc...

Au début des années 2.000, le secteur a connu une renaissance par l'émergence des préoccupations sur le changement climatique, les ressources épuisables, etc... Les associations ont pu renforcer leurs activités, se développer, se structurer. L'ADEME a créé les Espaces Infos Energie se sont développés en s'appuyant dans un premier temps sur des structures spécialisées sur l'information en matière d'énergie, puis progressivement sur des structures préexistantes, aux domaines d'intervention plus larges.

Les associations du secteur énergie développent des partenariats locaux avec les collectivités locales (communes, communautés de communes, départements).

Ainsi, ces associations sont aujourd'hui généralement solides et très compétentes du fait de leur histoire. On en compte environ 60 qui sont professionnelles de l'énergie, et on compte environ 20 agences de l'énergie. Ces Agences Locales de l'Energie (ALE) sont nées en 2000 à l'initiative des collectivités locales en réponse à un projet européen.

On compte au total environ 200 Espaces Info Energie.

Le CLER regroupe environ 80 associations adhérentes. On compte environ 6 salariés par association en France, contre 15 en Rhône-Alpes (sur l'ensemble des associations Energie).

Dans l'avenir, comment ces associations fortes de leur histoire peuvent-elles **évoluer de manière équilibrée** entre d'une part leur projet associatif et d'autre part les collectivités locales, la vente de prestation et le partenariat privé ? En effet, le financement privé (mécénat) permet souvent de financer le projet associatif, de créer des fonds propres... mais peut aussi poser des interrogations sur l'indépendance de l'association par exemple. Les ventes de prestation sont en augmentation. Des choix s'imposent : soit devenir Bureau d'études (en SIC par exemple), soit créer un bureau d'études séparé, ou encore fiscaliser une partie des activités de l'activité...

Etienne MASSON présente l'AGEDEN en Isère (Association pour une Gestion Durable de l'Energie), qui est une des plus anciennes structures dans l'Energie (31 ans), avec une culture militante : elle intervient en Isère en dehors de l'agglomération grenobloise, ce qui représente environ 700.000 habitants. **L'ALE**

(Agence Locale de l'Energie), très liée à la collectivité, intervient sur l'agglomération grenobloise, ce qui représente environ 400.000 habitants.

En Rhône-Alpes, les premières associations Energie ont été créées par le milieu universitaire, avec une volonté d'agir localement sur l'énergie (enseignants, chercheurs, militants, etc...). La Région Rhône-Alpes a mené une politique sur l'énergie, avec des moyens financiers, depuis la fin des années 80 : elle a ainsi des « relais » sur le terrain.

En 1998, suite à un appel à projet de l'Europe, l'ALE Isère est créée. Aujourd'hui, l'ALE compte 12 salariés. Dans le même temps, l'Ageden est passée de 7 à 16 salariés. Les deux structures offrent des services similaires.

A l'avenir, concernant les relations collectivités-associations, la collectivité locale peut décider soit de créer des postes, soit de passer une convention d'objectif avec l'Ageden et de lui confier des missions. Lorsqu'il y a création de poste au sein de la collectivité, l'AGEDEN peut intervenir pour qu'un transfert de compétence s'opère vers les collectivités (formation, accompagnement).

La notion de convention d'objectif est bien comprise par les élus et le département. Ce n'est pas toujours le cas de l'Ademe, qui tend à attendre une prestation précise. La préoccupation de pérennisation des EIE (Espaces Info Energie) est là, mais le moyen d'y parvenir reste à élaborer.

Marion GRANDJANNY présente le Sigerly : Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise. Il fut créé en 1935 par les communes afin de mieux soutenir leurs droits et intérêts vis-à-vis des concessionnaires (initialement les sociétés privées de distribution, puis EDF et GDF à partir de 1946).

Depuis 2003, le Sigerly est en mutation : le Sigerly s'est vu notamment attribuer une compétence dans la gestion de l'énergie. Il intervient ainsi sur la maîtrise d'énergie auprès des communes : le suivi de consommation, des diagnostics précis, des réalisations d'installations photovoltaïques ou réseau de distribution et de gestion de chaleur.

Le Sigerly intervient sur le même territoire que l'ALE. Alors que le Sigerly est financé par des taxes aux communes, l'ALE est financée par des aides (volontaires) des collectivités. Une convention lie Sigerly et ALE. La concurrence n'est pas sensible entre les deux organismes, qui collaborent sur certains dossiers.

Le Sigerly compte environ 40 salariés.

Débats

Etienne MASSON souligne que le secteur de l'énergie est en pleine évolution. Il constate des transferts d'emplois entre les structures associatives et les syndicats.

Joseph BOUREZ (Pôlenergie) donne l'exemple de l'Ardèche où une **convention** a été signée entre une association (Pôlenergie) et le syndicat. Cette convention vise à construire un partenariat pérenne. Elle ne comprend aucun volet financier, mais définit le partage des tâches, les complémentarités de terrain. Le syndicat s'occupe plus spécifiquement des chantiers lourds auprès des communes, de la maîtrise d'ouvrage, des aspects techniques. L'association s'occupe plutôt de l'accompagnement.

Joseph BOUREZ souligne aussi les difficultés de collaboration avec les collectivités, qui ont systématiquement recours aux appels d'offres en étant réticentes aux conventions d'objectifs. Il attribue ces difficultés à la « culture » des collectivités et à leur manque de maîtrise de procédures un peu complexes.

Laure VORON souligne que ce sont surtout les petites collectivités qui ont du mal (les communes), contrairement à la Région ou au département.

Etienne MASSON confirme, tout en soulignant l'importance du travail à mener avec les communes : économies d'énergie, urbanisme, etc... Les modes de conventionnement avec les communes ne sont pas évidents, et des tensions peuvent aussi apparaître avec les syndicats.

Laure VORON fait remarquer que le développement du secteur est récent, accompagné d'une multiplication des acteurs, et que le fait de se coordonner via des conventions est assez récent.

Sylvain Wadier évoque qu'en Savoie, depuis 2 ou 3ans, la chambre des métiers, comme la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et la chambre d'agriculture augmentent leur compétence en matière d'énergie. Le risque est qu'ils s'accaparent le travail, et que la lisibilité devienne difficile pour les demandeurs de conseils. Il est donc important de se coordonner et de s'organiser.

Renée-Alice POUSSARD affirme que son groupe, le CRRA – commission Environnement (Centre de Recherche et de Développement Rhône-Alpes) est très moteur dans le domaine de l'énergie.

Les professionnels (dont les architectes) pour réaliser les infrastructures (comme les chauffe-eau solaires en Haute-Savoie par exemple) sont difficiles à trouver : le besoin en **formation** est grand.

La Région investit environ 8% de son budget sur l'emploi-environnement. Elle a également un rôle dans les aménagements publics, comme par exemple remplacer une chaudière fuel par une chaudière bois dans un lycée... La coordination devrait être améliorée.

Par ailleurs, la **demande** explose, et la Région devient de plus en plus exigeante. L'Ademe et l'Europe compensent en partie.

Enfin, pour répondre à la politique d'économie d'énergie dans les lycées, la Région se pose la question d'avoir sa maîtrise d'œuvre propre... Il est important de soutenir les associations sur un marché prometteur. Comment **coordonner** les sollicitations des associations (8 départements) auprès de la Région ?

Jean-Claude CHENU rappelle l'objectif de la Frapna, qui est la protection de la nature et l'environnement. Elle travaille sur deux axes : l'éducation à l'environnement et la veille écologique. Il rappelle la certitude du réchauffement climatique et l'importance du changement de comportements pour l'avenir de l'humanité. Pour lui, la tâche **d'éducation à l'énergie** est colossale.

L'homme ne doit plus raisonner en terme de « puissance » (ou « pouvoir »), mais en terme d'énergie.

Etienne Masson revient sur les besoins en **formation**, qui existent dans tous les départements. Ce secteur est concurrentiel, et il est nécessaire de **se coordonner**. L'IERA, déclinaison du CLER, a été créée pour être plus efficace. Aujourd'hui, il faut aller plus loin : au niveau régional et local, il s'agit de poser les limites des activités de chacun.

Mme Poussard prévoit que les demandes des collectivités locales vont exploser.

Sylvain Wadier précise que l'IERA (Info Energie Rhône-Alpes) est une force **d'interpellation**. Les différentes structures IERA se coordonnent pour développer une position commune.

Pour Etienne MASSON, ces interpellations ont été insuffisantes jusqu'à présent.

Joseph Bourez revient sur l'importance de faire évoluer via le réseau associatif les **pratiques** dans les services administratifs des collectivités. C'est un enjeu important dans les relations entre associations et collectivités.

Raphaël Claustre remarque que peu d'associations se sont tournées vers les entreprises pour les faire évoluer, dans leurs offres notamment.

Joseph Bourez affirme qu'en Rhône-Alpes, ce sont les consulaires (chambres d'agriculture, chambre des métiers, CCI) qui se sont positionnées par rapport aux entreprises, ce qui explique le faible investissement des associations vis-à-vis des entreprises.

Etienne MASSON se demande comment garder l'âme associative en ayant des actions précises : quelle compatibilité avec les prestations de service ?

Raphaël Claustre se demande si le mécénat, au lieu d'être une forme de financement, pourrait devenir une forme de réalisation de l'objet associatif. Au lieu d'être une prestation (sensibilisation, information...), ce pourrait être un échange où l'association conseille l'entreprise.

Il rappelle la règle du **mécénat** : ce que l'association offre ne doit pas valoir plus de 25% de ce que le mécène donne.

Joseph Bourez précise que cela revient à utiliser le mécénat pour changer l'entreprise.

Julien ADDA souligne la difficulté des entreprises d'intégrer le « mécénat » dans leur communication d'entreprise.

Raphaël Claustre donne l'exemple d'une association qui conseillerait un assureur dans la maîtrise de l'énergie.

Sylvain Wadier affirme qu'il peut y avoir complémentarité intelligente si le financeur dissipe le flou sur les conventions passées, que les associations ont un rôle de « poil à gratter » (par exemple vis-à-vis des consulaires) et un rôle de coordination (au niveau des départements).

Etienne Masson souligne que l'important pour les associations est de rester novateur, à la pointe.

Mme Poussard demande d'où vient cette réticence des associations vis-à-vis à afficher leur expertise, leur conseil ?

Etienne Masson précise que cela n'émane pas des associations mais des collectivités : pour une identification, elles se tournent naturellement vers les associations. Puis elles lancent un appel d'offre, et l'association en est exclue du fait qu'elle a réalisé l'identification.

Joseph Bourez confirme que l'association fait émerger l'action et que la suite est perçue comme ne relevant pas du rôle de l'association.

Sylvain Wadier conclut en disant qu'il faut accepter d'avancer dans une certaine ambiguïté.

Atelier Education à l'environnement. Comment généraliser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, avec quels acteurs ?

Animation : **Michel Besset**

Intervenants, témoignages: Marc Bonneton, Frédéric Marteil, Olivier Martel.

- ✓ Olivier Martel, Responsable EEDD à la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon ;
- ✓ Frédéric Marteil président du GRAINE Rhône-Alpes et salarié du CILDEA ;
- ✓ Marc Bonneton : membre du groupe éducation à l'environnement de l'Inspection Académique du Rhône.

Témoignages

Olivier Martel : Au Grand Lyon on passe par des conventions avec les associations. Nous avons beaucoup de débats entre collectivités territoriales, avec le CNFPT par exemple (Centre National de la Fonction Publique et Territoriale). Certains services juridiques affirment qu'il n'est pas possible de travailler hors appels d'offres, d'autres expriment le contraire. Cela dépendrait beaucoup du politique et des élus.

La question de la professionnalisation est cruciale : les moteurs en sont la curiosité et l'innovation pédagogique. L'innovation est un déficit important des sciences de l'éducation. Trop souvent, le technique l'emporte sur le pédagogique. Ainsi, les apports de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ont un rôle important : pourtant, sur 15 organismes d'EEDD identifiés, seulement 7 sont utilisés en France. Au niveau européen, les programmes sont nombreux dans divers domaines, sauf dans le domaine de l'EEDD. Les associations proposent peu de projets européens.

La problématique de la ville constitue un des axes majeurs pour la professionnalisation, avec des sondages d'opinion. L'éducation à la mobilité est quasi inexistante. Or, les sources d'emplois sont considérables dans ce domaine, alors que les chiffres ne le traduisent pas forcément. L'animation nature est bien présente. L'approche est territoriale, et on note un manque de cadre dans ce secteur.

Les thèmes liés au fonctionnement de la ville sont des sources potentielles d'emplois. L'éducation à la ville est sous-développée : des propositions sont à développer dans ce domaine par les associations sur le Grand Lyon.

La définition du Développement Durable est également à interroger : une éducation à la santé environnementale ?

Frédéric Marteil présente le territoire rural forézien. L'Association de Développement Local mène deux activités : l'insertion par l'activité économique et l'EEDD. Elle a mis en place un système de partenariat et de conventions avec les collectivités et les acteurs du territoire. Une convention a été établie avec une Communauté de Communes pour la sensibilisation du grand public à l'écocitoyenneté. Ce partenariat date de 10 ans : il est né de l'initiative d'élus avec la volonté de mettre en place un lien direct avec les gens. L'association a pour projet de développer l'éducation, ainsi que le volet grand public. La collectivité soutient ce projet.

Une convention a été passée avec un syndicat de rivière : un projet d'EEDD auprès de scolaires et un projet de médiation scientifique adressé aux élus et au grand public. Cette convention, signée il y a 7 ans, devrait se poursuivre.

Ces 2 conventions couvrent un mi-temps par an. L'Education Nationale est associée à ces 2 conventions à travers l'inspection de la circonscription. Une 3^e convention a été passée avec un syndicat de pays (contrat de pays du Forez) : le volet « éducation à l'environnement et tradition » de « pays d'art et d'histoire ».

Il est important de noter que ces conventions sont mises en place dans le cadre de projets portés par l'association et soutenus par les collectivités territoriales.

A l'avenir, ces conventions devraient se poursuivre.

Sur le partenariat avec les acteurs, l'association est adhérente du GRAINE et elle fait partie du mouvement qui a travaillé à un positionnement sur les dérives que peut entraîner la mise en concurrence du secteur associatif.

Marc Bonneton : depuis 1970, les associations participent à l'Education Nationale dans les écoles. En 2004, cette pratique a été généralisée suite au rapport de MM. Hagnerelle et Bonheure (avril 2003). L'inspection générale y fait état d'une richesse

et d'un potentiel sur lequel s'appuyer pour lancer un plan d'Education à l'Environnement. En 2007, on a supprimé le « E » d'Environnement et on généralise l'EDD (Education au Développement Durable).

Dans le socle commun des compétences, on intègre le Développement Durable (DD). Le programme 2008 de l'école primaire reprend aussi cette notion (par exemple en sciences et géographie : l'eau et les déchets, étude d'une zone industrielle portuaire, un centre tertiaire, un espace agricole et une zone de tourisme pour avoir une approche du DD). On retrouve aussi le DD dans la partie citoyenneté. Il serait important d'intégrer le DD au quotidien dans les différentes disciplines : les associations peuvent utilement collaborer et intervenir en ce sens avec les enseignants.

Les établissements ne peuvent pas continuer à fonctionner en ignorant ce que les enfants apprennent. Les E3D (Etablissements en Démarche de Développement Durable) peuvent faire évoluer le fonctionnement de l'école. Le groupe éducation à l'environnement de l'Inspection Académique du Rhône n'accepte aucun projet sans une réelle activité au niveau de l'école. Par exemple : développement de cartables verts, réduire ses déchets, consommer du recyclé ou recyclable, « *Faisons ce qu'on dit et disons ce qu'on fait* ».

Un travail a été entrepris avec le GRAINE afin de déterminer quelle aide les associations peuvent apporter aux écoles pour développer ces démarches.

Un plan de formation des inspecteurs est à mettre en place pour faire en sorte que le plan triennal soit relayé dans les circonscriptions. Les associations sur lesquelles s'appuyer sont également à faire connaître.

Le comité de pilotage de l'inspecteur d'académie a pour objectif de faire le lien entre la demande institutionnelle et l'offre des associations. Une réunion avec les maires va être organisée afin de faire le lien entre les attentes de l'Education Nationale, les politiques locales et les offres associatives.

Débat, questions

Colette Olivero de la sécurité routière (« l'enfant et la rue ») : la semaine nationale de la sécurité routière vient de se terminer : très peu d'enfants savaient que cette semaine existait. Est-ce que l'inspecteur d'académie pense que l'on peut aborder les thèmes dont vous parlez et l'apprentissage du risque par le biais du déplacement d'enfants ? Comment traverser une chaussée ? C'est un vrai problème sur lequel personne ne travaille plus. Il est important de savoir éviter l'accident. Il est également nécessaire de former les gens qui accompagnent les pédibus. Les associations qui accompagnent les pédibus manquent d'animateurs et de communication.

Marc Bonneton : c'est une thématique qui peut être abordée dans les E3D. Les pédibus sont aussi organisés par les familles : comment pourraient-on former ces familles ? Une partie des apprentissages relève de la sphère privée. L'école mène des actions sur la sécurité routière.

Denise Diot de la MAIF : la Maif met à disposition des documents pour les enseignants. Ce que chacun en fait dans sa sphère privée dépend de chacun.

Olivier Martel : la différence entre les termes « informer », « sensibiliser », « éduquer » et « concerter ». est parfois peu appropriée. Et ce sont des termes sur lesquels on ne voit pas forcément comment professionnaliser : surtout la sensibilisation et l'information. Dans notre agenda 21, nous avons identifié : *éduquer*, *informer*, *former* et *concerter*. Parlons clairement de communication puis posons-nous les questions de la professionnalisation, de même pour la formation. Quel que soit le domaine, pour ces 4 fonctions, toutes les palettes d'outils sont utiles :

plaquettes, mais aussi communication engageante, non limitée la prise de conscience. En Education à l'énergie, qui est très pragmatique, les sciences de l'éducation manquent peut-être.

Grégoire Delforge du Réseau Ecole et Nature : le manque de filière professionnelle en EEDD est un frein à la généralisation. C'est un problème identifié depuis longtemps, sur lequel les associations militent depuis longtemps. Quel levier potentiel envisager pour faire bouger les choses et mettre des professionnels formés et compétents en face des besoins.

Par rapport à l'éducation à l'environnement urbain, au, comment le Grand Lyon progresse avec les réseaux associatifs, a-t-il lancé un appel à projet ?

Olivier Martel : le levier, c'est la formation. Beaucoup de choses sont à revoir sur la prise en compte de l'éducation à la ville. C'est un enjeu de masse. Problème est aussi interministériel : le titulaire d'un BTS option animation nature ne pourra jamais postuler dans la filière animation de la fonction publique (le ministère de l'agriculture ne reconnaît pas la formation). Je milite pour une formation européenne en EEDD. Sur l'éducation à l'environnement urbain, on va sur des logiques de territoires. Le projet associatif peut redonner du souffle à l'association. Des diagnostics de territoires sont à réaliser : ils manquent très souvent. En Allemagne, c'est déjà le 2^e plan national d'EEDD qui est en cours, avec un volet « ville » très important. Sur la question de la formation, il est important de s'informer de ce qui se réalise au niveau européen.

Frédéric Marteil : sur la formation, des réflexions existent au niveau des réseaux associatifs : notamment, le GRAINE R-A réfléchit depuis longtemps à la mise en place d'une licence professionnelle pour former des cadres (pour l'instant avec l'université de St Etienne). Pour la généralisation, certains modèles fonctionnent bien aussi en France, dans les secteurs du déchet et les ambassadeurs du tri. Ce modèle pourrait-il être généralisé ? A l'image du partenariat de formation des ambassadeurs du tri passé entre entreprises, associations et collectivités, pourrait-on collaborer entre entreprises, association et CT pour la formation d'ambassadeurs de quartiers ?

Daniel Rivière de l'Agence de l'eau RMC : en termes d'Education à l'Environnement (EE), l'Agence travaille sur l'eau qui touche beaucoup d'autres thématiques. Les associations sont intéressantes pour l'Agence en termes de relais (volet scolaire et volet grand public). Actuellement, la directive cadre sur l'eau demande que le public soit associé sur les démarches. Ce n'est le métier de l'Agence de toucher le grand public ou les scolaires, mais les associations savent le faire. Sur le partenariat, on compose avec l'existant, la spécificité des contrats et les syndicats de rivières qui font aussi de l'EEDD. Tout doit être cohérent ou complémentaire.

L'Agence n'apporte pas d'appui direct à des postes, mais appuie plutôt des projets. Elle n'est pas sur des CPO, mais plutôt sur des projets ponctuels. Au delà de cette forme d'appui ponctuel, l'Agence essaie toujours de soutenir le secteur associatif.

Olivier Martel : la gouvernance locale est un des points cruciaux de la généralisation : mettre en synergie tous les mécanismes existants. Aujourd'hui, il est indispensable de composer les uns avec les autres. Tous les acteurs sont à impliquer dans les espaces de concertation. On n'a pas une vision globale de ce qu'il se passe sur un territoire, il faudrait les bilans de l'EN, de Jeunesse et sport, de tous

les acteurs, pour aider les élus à prendre des décisions. Des observatoires locaux sont à mettre en place pour favoriser cette gouvernance.

Olivier Duquesnois : pour rebondir sur la confiance que l'Agence de l'eau accorde aux associations, et ses difficultés à passer à des CPO, il est à noter que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse va jusqu'à des soutiens sur des emplois-relais, ce qui a pourtant disparu dans les fonctionnements habituels. Dans ce cas-là, une réelle réciprocité existe. Pour améliorer ces partenariats, des expériences menées de ci de là sont à prendre en compte.

Sur la formation, en Alsace une réflexion est menée sur la question de « l'animateur de territoire ». Nous allons proposer une formation pour répondre aux attentes des Collectivités et des partenaires et contribuer à une meilleure structuration des actions sur un territoire : « DEJEPS animateur de territoire en EEDD ».

Christophe Darpheuil : la formation des élus et des techniciens est insuffisante. L'arbitrage sur le choix des associations retenues est fait de manière floue : le critère de choix semble être la correspondance entre l'offre de l'association et le message que la mairie veut faire passer. Les propositions des associations ne sont pas retenues mais réinjectées dans le cahier des charges des mairies l'année suivante (c'est une sorte de vampirisation des innovations des associations). L'agrément Education Nationale pose aussi problème.

Olivier Martel : le GL essaie d'aider les élus à la décision. Aucun programme de formation à l'EEDD des élus n'existe, ni au sein des partis politiques.

Il faut comprendre la logique des techniciens vis-à-vis des appels d'offre : ils ont été formés à cela (tout doit passer par le code des marchés publics). Sans mise en concurrence, ils sont face à un problème de créativité (cloisonnement des propositions, peu de propositions inter-associatives). Certains élus ont peur et se protègent avec le code des marchés publics. Il faut expliquer que d'autres manières de faire existent. On nous accuse à Lyon d'être dans l'illégalité alors que nos conventions sont visées par la préfecture. La cour des comptes contrôle régulièrement.

Marc Bonneton : au delà de la promotion des associations auprès des maires, les communes sont des interlocuteurs incontournables. L'Inspection Académique (IA) a souhaité qu'on rencontre les maires pour leur faire part de nos attentes et de l'intérêt à travailler ensemble.

Quant à l'agrément, le rapport Brégeon de 2008 en fait état : l'échéance à Juin 2008 sur l'agrément, mais rien pour l'instant de systématique. L'IA du Rhône n'agrée pas les associations, ce qui relève de la responsabilité du directeur d'école. L'IA du Rhône est parfois intervenue pour informer le Grand Lyon de son souhait de ne pas poursuivre avec telle ou telle association.

Florence Mensah des amis de circée, association réseau de formateurs en EEDD. Les amis de circée est une petite association, presque obligée de diversifier ses financements pour pérenniser son activité. Elle ne peut pas refuser les appels d'offre, qu'elle conjugue avec des appels à projets et des subventions.

Cécile Montreuil, maire adjoint à l'enfance, à la jeunesse, pour la ville de Dardilly : à Dardilly, les élus sont assez impliqués (pédibus et agenda 21 local). Le DD est une

réelle préoccupation. Pourtant, une évaluation du plan communal sur le critère du DD n'est pas encore accueillie favorablement. La tendance est au « saupoudrage » d'animations. Il serait souhaitable de sortir du « ghetto environnemental » (eau, nature) pour s'inscrire dans un programme qui fasse évoluer les comportements. On peut espérer que ces changements soient plus naturels pour les jeunes générations. Une opération de réhabilitation d'un groupe scolaire à aménager en site occupé a été lancée avec les enseignants et Sardella. Bien que l'EN ait apparemment compris et encouragé les choses, les activités ne démarrent pas. Nous prévoyons de travailler avec l'ALE, ainsi que sur l'eau. La solution serait de se doter d'un vrai programme communal qui propose un parcours pluriannuel pour les enfants et toute la population. La synergie manque entre les associations, et dans la formation. Exemple est donné de la volonté au conseil d'école de financer un projet sur les déplacements, qui s'est heurtée au fait que les enseignants ne soient pas couverts par leurs assurances.

Comment construire un parcours ? Comment faire pour que ce soit vraiment une priorité de l'éducation nationale (qui actuellement ne donne pas les possibilités à leurs enseignants avec leurs réformes de faire des E3D) ?

Marc Bonneton : il faudrait faire en sorte que ce projet soit porté par l'équipe enseignante et les autres partenaires : les familles, les associations. Il s'agit également de mettre en place des parcours qui s'inscrivent dans la durée (idée du passeport avec le Grand Lyon). Il est vrai que la réforme amenant à une réduction de 2h par semaine ne facilite pas les E3D.

Olivier Martel : une nouvelle version du passeport écocitoyen sortira au printemps 2009 (CE2, CM1, CM2). Doit-on aider plus ceux qui entrent dans des démarches durables ? Ce sont des décisions politiques. Doit-on passer par de l'obligatoire sur un thème en particulier ?

Michel Besset fait remarquer que l'on n'a pas parlé des entreprises.

Olivier Duquénois, ARIENA : On pourrait parler de repositionnement du tissu associatif plutôt que des « risques », en lien avec le partenariat avec les entreprises. La rencontre avec l'entreprise amène l'association à s'interroger sur les conséquences fiscales de ce partenariat. Le questionnaire fiscal rempli par les associations a permis aux uns et aux autres d'avoir un positionnement pour voir et spécifier les activités relevant de l'intérêt général et les activités marchandes. Ce travail serait à refaire collectivement : repositionnement fiscal par rapport à l'évolution de l'activité, besoin de clarifier les choses pour éviter les pièges conjoncturels.

Frédéric Marteil : aujourd'hui les associations sont dans une situation délicate et fragile, où on voit de moins en moins de bénévoles actifs pour le fait associatif, même si ces associations sont soutenues. Le constat est pessimiste.

Dans l'avenir, va-t-on vers un système anglo-saxon de financement de l'association par l'entreprise ? On en sent les prémices, doit-on l'anticiper pour travailler en profondeur avec les entreprises et les collectivités ?

Il faut travailler de manière plus proche les uns avec les autres, de façon à arrêter l'instrumentalisation de l'enfant comme vecteur d'éducation. Commençons à éduquer les parents pour que leurs enfants aient un autre modèle d'éducation.

Marc Bonneton : D'accord sur l'instrumentalisation. A l'éducation nationale, nous ne sommes pas les payeurs mais que les utilisateurs du partenariat. L'EN soutien le partenariat de tous bords avec les entreprises, associations, collectivités, familles. Peut-être conviendrait-il qu'on arrive à définir une charte nationale pour contenir les modalités de partenariat et respecter les règles et structurer les co-interventions. Au niveau du Rhône une fondation Entreprise Réussite Scolaire intervient dans les écoles pour la formation du personnel et avec les élèves, l'EN soutien ce partenariat et reste vigilant sur les intentions des entreprises pour ne pas être porteur d'un message de l'entreprise.

Olivier Martel : Sur l'agglomération, les partenariats avec les entreprises émergent, comme à la Cité de l'eau à Véolia. Il faudrait creuser les possibilités avec les fondations. Quant à la gouvernance territoriale, la diversité d'acteurs favorise la diversité des approches pédagogiques. L'éducation est éminemment culturelle : plus il y a d'acteurs plus il y a de richesse pédagogique.

**Atelier Biodiversité des milieux, diversité des milieux :
Quelle cohérence et quelles urgences ?**

**Animé par Frédérique RESCHE-RIGON (Frapna) et
Christophe D'ADAMO (Cora Rhône-Alpes)**

Témoignages

Fabien BILLAUD, Conservatoire régional des espaces naturels (CREN)

Caroline LEROYER, Conseil général du Rhône

Benoit LAMBREY, Tarvel

Caroline LEROYER, Conseil général du Rhône

Caroline LEROYER est chargée de mission au département du Rhône, qui a une compétence de gestion et de mise en valeur des espaces naturels sensibles.

Le fonctionnement du département du Rhône avec les associations

Le département a réalisé un inventaire des espaces naturels sensibles sur lesquels il est susceptible d'intervenir. Il reçoit les demandes des collectivités, puis élabore des plans de gestion. Pour la mise en œuvre de ces plans de gestion et des programmes d'action qu'il contient, le département crée des partenariats avec les associations, sous forme de conventions cadres de 5 ans, qui sont déclinées en conventions annuelles.

Actuellement, le département est engagé dans 6 partenariats, soit 250.000 euros.

Avec le Cren (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels), un partenariat fort s'est développé depuis 1994. Des conventions cadres ont été renouvelées, déclinées en conventions annuelles. Le CREN intervient sur ENS (Espaces Naturels Sensibles) où les enjeux sont particulièrement forts. Il y coordonne le volet Gestion des Milieux Naturels, et mène les actions suivantes :

- ✓ Diagnostics
- ✓ Maîtrise foncière et d'usage
- ✓ Restauration du milieu et entretien du site
- ✓ Suivis scientifiques
- ✓ Mission générale de gestion et encadrement de projet

Le partenariat a été possible car il existait des objectifs communs.

Des conventions partenariales ont été également passées avec d'autres partenaires comme la Frapna, Cora ou la Fédération des Chasseurs. Là aussi des objectifs sont partagés :

- ✓ Préserver et gérer des espaces naturels
- ✓ Améliorer les connaissances
- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs (travail confié généralement aux associations)
- ✓ Accompagner les collectivités (département, communautés de communes, communes)
- ✓ Planter et maintenir des haies (pour la Frapna et les chasseurs)

Les atouts du partenariat pour le département

Le partenariat avec les associations présente plusieurs avantages pour le département :

- ✓ Les associations détiennent souvent une expertise spécifique sur le terrain
- ✓ Les associations ont une bonne connaissance du terrain et des acteurs locaux
- ✓ La cohérence dans l'espace (les associations interviennent sur plusieurs sites) et dans le temps (des projets à moyen et long terme peuvent être envisagés).

Difficultés et limites

La frontière entre partenariat et prestation est floue. En effet, dans les partenariats, c'est le département qui est maître d'ouvrage des projets réalisés. De plus, pour certaines prestations comme la conception du plan de gestion d'un site, le département est « obligé » de passer par un appel d'offres.

Le département travaille beaucoup avec les associations sur des sites et des espèces à enjeux. Dans le cadre de nouvelles politiques ENS, le département s'intéresse de plus en plus à la nature « ordinaire ». Quel sera le positionnement des associations dans ce cadre ?

Fabien BILLAUD, Conservatoire régional des espaces naturels (CREN)

Le Conservatoire régional des espaces naturels a 20 ans, et Fabien Billaud y travaille depuis 9 ans. Il est chargé de projet sur le département du Rhône. Pour obtenir puis rester en poste dans cette structure, il a bénéficié du statut d'objecteur de conscience puis d'un emploi jeune sur 5 ans.

Relations de partenariat

Tout d'abord, au niveau de son conseil d'administration, le Conservatoire cherche à intégrer les partenaires qu'il retrouve sur ses sites et ses projets : par exemple, la Frapna, Cora, la chambre d'agriculture, le département, etc... Cela donne au Conservatoire une légitimité pour travailler avec les collectivités et négocier des conventions de partenariat.

Ensuite, par projet, le Conservatoire sollicite un maximum de collectivités car souvent, elles se retrouvent sur un même objectif : Europe, Etat, région, département, communauté de commune, commune. Généralement, les conventions de partenariat sont mises en place sur un an, puis sur des durées plus longues. Par exemple, avec le département du Rhône, une convention cadre a été établie d'entrée, avec la Région, la convention a porté sur 3 ans. Cette année, l'Agence de l'Eau accepte de négocier une convention sur 4 ans. Avec le Grand Lyon, la convention est tripartite (avec Véolia).

Le Conservatoire n'a pas développé le mécénat.

Le Conservatoire a également développé des partenariats techniques : sur chaque site, un travail est mené avec les collectivités et avec des partenaires comme la Frapna par exemple. Cela permet d'enrichir les compétences (par les experts) et d'apporter un autre regard (exemple de la Frapna qui a embauché un entomologiste sur un site, apportant un autre regard).

Deux autres types de partenariat ont été menés, concernant plus le fonctionnement interne du Conservatoire :

- ✓ Le petit budget du volet micro-social (équivalent du comité d'entreprise) a été investi par les salariés pour monter des projets portés par les salariés.
- ✓ Depuis 3ans, des formations internes sont sous-traitées à des partenaires de type association, entreprise ou collectivité.

Points forts

Le partenariat est toujours positif.

Points faibles

La limite entre partenariat et prestation n'est pas évidente. D'autre part, le partenariat est dépendant de la personnalité des acteurs : une personne peut bloquer ou au contraire amplifier le partenariat.

Stratégie

Le conservatoire cherche à multiplier ses partenaires financiers et à éviter le financement à 100% par la collectivité. Cela permet non seulement de mieux légitimer le projet associatif, mais aussi de consolider le projet et les emplois qui lui sont liés.

Le Conservatoire représente 575 emplois au niveau national.

Le Conservatoire a lancé une étude stratégique-juridique pour réfléchir à son statut, et l'opportunité d'en changer. Par exemple, Natura2000 pose la question de la gouvernance : la collectivité s'investit et finalement gouverne. Le Conservatoire veut garder son projet associatif, et ne pas devenir un exécutant. Au niveau de l'Etat, de l'Europe, le monde associatif est-il vraiment reconnu ? Faut-il changer de statut ?

En 2002, les salariés du Conservatoire ont mené une réflexion interne sur la classification des métiers, et ont élaboré une convention collective. Utilisée aujourd'hui au niveau national, elle a été d'un apport important tant au niveau interne qu'externe.

Benoît LAMBREY, Tarvel

Tarvel est une entreprise qui a une activité de service (entretien des espaces verts). C'est une entreprise importante dans le secteur de l'entretien paysager composé en grande majorité de structures de moins de 50 salariés. Les pôles d'activité sont la création et l'entretien d'espaces verts et la valorisation des déchets (compost,...).

Les pratiques durables, dont l'impact sur l'énergie et la biodiversité, sont motrices dans l'entreprise, à la fois par conviction et pour se démarquer des autres entreprises.

Benoît Lambrey a travaillé à Véolia Propreté où il a découvert la richesse du partenariat dans la sensibilisation au tri sélectif. Véolia, volontariste dans ce partenariat, a fait appel à des spécialistes de l'Education à l'Environnement : 8 à 10.000 personnes par an ont été sensibilisées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entretien et la gestion des parcs des berges du Rhône, il a fait appel à une association pour former les opérateurs de terrain chargés du nettoyage sur l'impact de leurs interventions sur ce milieu fragile.

Concernant plus spécifiquement la biodiversité, Tarvel a une expérience de partenariats ponctuels avec Cora-Rhône dans le cadre de l'entretien du Parc Technologique de Saint Priest qu'elle réalise avec une recherche d'exemplarité forte. Cora-Rhône est intervenu pour former des agents à l'implantation et au suivi de nichoirs. A l'inverse, Tarvel a réalisé 5 mares pour le compte de Cora.

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la Plaine de l'Ain, le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain a sollicité la LPO⁷ pour des recommandations sur les haies, les espèces à planter, les corridors écologiques, etc... Là, Tarvel était seulement spectateur.

Ainsi, pour les associations, plusieurs partenariats sont possibles avec les entreprises, souvent avec un organisme public :

- ✓ Conseil, expertise (surtout en biodiversité)
- ✓ Formation, sensibilisation des agents des entreprises
- ✓ Co-réalisation (aménagement ponctuels, animation,...)

Pour l'entreprise, le partenariat avec une association permet d'accéder à une compétence : dans le domaine de la biodiversité, les entreprises ont souvent un manque de compétence en interne.

Un partenariat doit rassembler dans un sens partagé, avec des accords clairs, de préférence dans l'action et dans la durée.

Les associations ont également un rôle de porteur de projet collectif en terme de biodiversité.

Questions et discussions

Plusieurs personnes rebondissent sur l'importance de clarifier les postes au sein des associations et le travail fait en ce sens par le Conservatoire régional des espaces naturels.

Puis la question de l'identification du lien partenarial pour construire une pérennité et de meilleures collaborations est soulevée. Faut-il en arriver à changer de structure ou identifier un projet associatif fort partagé et partageable ?

Une entreprise d'insertion a choisi de professionnaliser une partie de ses activités sous un statut de SARL (en raison d'obligations légales), ce qui l'a obligée à se professionnaliser en interne. Une démarche est menée parallèlement en vue de certification sur des normes sociales.

Véolia Eau a en charge la gestion des sites du Grand Lyon. Elle partage des objectifs avec ses partenaires car elle a des engagements avec la collectivité (pour la gestion des espaces, avec une gestion nouvelle où la biodiversité peut trouver des débouchés). Le partenariat est développé autour de compétences que Véolia n'a pas. Les associations ont souvent une bonne connaissance des acteurs locaux, ce qui facilite le travail.

Véolia est engagée dans la mise en place de nouvelles certifications, qui sont une source d'emploi importante. Ce sont les nouveaux métiers de demain, qui ne sont encore très bien définis au niveau des entreprises.

Le partenariat est tripartite entre l'entreprise, la collectivité et l'association.

Véolia cherche à établir des partenariats.

La notion de temps est fondamentale : les partenariats doivent s'inscrire dans la durée (au moins 5 ans) pour travailler ensemble, développer des compétences, faciliter la collaboration.

⁷ Ligue de Protection des Oiseaux

Par rapport à la stratégie de multiplier les financeurs, l'évolution tend à montrer que l'on risque d'aller de plus en plus vers des financeurs uniques, ce qui va mettre à mal cette stratégie. Le Conservatoire fait remarquer qu'il a dû créer un outil propre pour gérer ces multiples financements complexes (un logiciel spécifique).

L'association représente l'interface entre le citoyen et la société organisée (sous forme d'une collectivité ou d'une entreprise) : lorsque le projet associatif est ancré, l'évolution vers une entité productrice est difficile, voire impensable. La difficulté tient au fait que cette fonction de représentation des citoyens n'est pas financée : la survie des emplois est donc précaire. L'association connaît le territoire, les acteurs locaux... Du point de vue d'un élu associatif, ce n'est pas la biodiversité qui préoccupe le plus les entreprises ou même les collectivités. Pourtant, il y a urgence. Le rôle des associations est donc fondamental.

La plupart des paysagistes ne sont pas naturalistes. Or, la gestion de la « nature ordinaire » est fondamentale. Les associations doivent revendiquer pour qu'elle soit prise en compte, et se positionner pour être sollicitées.

La représentation des associations dans les différentes instances de concertation est insuffisante. La non-rémunération des élus est aussi une limite à leur participation dans les lieux de concertation.

Concernant la biodiversité, quelle est la position des associations par rapport aux notions de « compensation » et « d'aménagement » (œûl réel, protection de la biodiversité,...) ?

Les associations doivent s'organiser au niveau national. Une organisation collective au sein et entre associations, avec les collectivités et avec les entreprises est à mettre en place. Des liens sont à créer avec les universitaires, les pôles de recherche.

Comment s'organiser pour participer aux décisions, par exemple au sein des CES (Conseils Economiques et Sociaux) qui devraient se transformer en Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux.

Face au pôle marchand, les associations peuvent développer une expertise environnementale indépendante.

Concernant nos métiers, des formations seraient nécessaires sur la médiation, la concertation, le dialogue,...

Les associations jouent un rôle d'influence et de lobbying sur les collectivités en matière d'aménagements, pour qu'ils soient plus respectueux de l'environnement. En effet, le maintien de la biodiversité passe principalement par l'aménagement.

La collectivité syndicaliste du Mont D'or, pour gérer la pression foncière en vue de maintenir des espaces naturels et des espaces agricoles, passe par les associations.

Enfin, l'enjeu de la biodiversité rencontre un problème culturel des élus. Une culture partagée est à atteindre par le biais de la formation continue des acteurs, notamment les donneurs d'ordre...

Atelier Déchets - réduire, trier, collecter, réutiliser, recycler : quelle place pour les associations ?

**Animé par Marie-Fabienne GILLE, TEE et
Brigitte BRIEL, TEE**

Témoignages

Etienne VIROTH, Tri-Vallée, groupe d'insertion AART
Robert BERNOT, Envie Environnement Loire
Olivier MALLET, Eco-système
Nathalie STRIVAY, Grand Roanne
, VEOLIA (sous réserve)

Préambule

Avant d'entamer les échanges, une courte introduction rappelle les spécificités de la filière « déchets D3E » :

C'est une filière aujourd'hui particulièrement organisée (mise en place en 2006), notamment autour de directives européennes fortes, d'objectifs d'efficacité environnementale établis. Elle bénéficie du système des éco participation.

Il existe un volume d'emplois significatif autour des déchets D3E

Interventions des différents acteurs, sur la base des questions posées par l'atelier

Envie Loire, Pierre Gilles Gayet

Entreprise d'insertion

Pour [P.G Gayet](#) , dans la filière spécifique de la gestion des D3E, il apparaît aujourd'hui incontournable de passer d'un système artisanal à un système professionnalisé afin de se positionner sur le marché des D3E.

La productivité et l'exigence de qualité rendent obligatoire une nouvelle organisation des structures. Celles ci se voient contraintes de passer d'un statut associatif à un statut sociétal (SAS, SARL, SA...). Enfin, pour P.G Gayet le statut de SARL permet de répondre aux exigences réglementaires et législatives imposées par la filière.

Tri vallée , Etienne Wiroth

SIAE

Pour E.Wiroth la filière des D3E représente un challenge technique, économique et social.

Pour lui également, les structures de type associatif au départ de l'activité, garantes du projet social, sont dans l'obligation d'évoluer en terme de statut (SARL, SCOOP) pour pouvoir se positionner sur le marché en répondant par exemple à des appels d'offres.

Les mutations ne sont pas insurmontables mais elles restent compliquées [...On est plus dans l'artisanat..., encore moins dans le bricolage...]. Elles doivent se professionnaliser pour relever les défis techniques, réglementaires économiques et sociaux et tenir leur place sur le terrain. Des alliances avec des partenaires techniques et financiers (investissements très importants, technicité de plus en plus grande) sont nécessaires.

Les éco-organismes sont les charnières entre les entreprises et les associations.

Eco-système, Olivier Mallet

Eco-organisme

La filière des D3E est soumise à une réglementation particulière surtout en ce qui concerne les transports des matières et leur traitement.

Pour Olivier Mallet dans cette filière spécifique on a un mélange des univers: entreprises, associations, SIAE,....qui se révèle souvent positif, car complémentaire.

Aujourd'hui, environ 20% du marché de la collecte et 25% du marché du traitement sont assurés par des entreprises d'insertion.

Face aux exigences de traçabilité, un professionnalisme de plus en plus pointu est exigé de la part des associations. Pour O Mallet, un statut sociétal paraît plus adapté pour intervenir sur le terrain et se positionner.

VEOLIA, Delphine Cousinié

Entreprise

Delphine Cousinié décrit l'organisation mise en place sur le terrain dans la Loire pour traiter les déchets de D3E: entreprise + eco-organisme + entreprise d'insertion.

Elle met en avant la complémentarité des compétences, des approches et souligne la plus value apportée par cette organisation pluri-acteurs (prise en compte des exigences règlementaires, traçabilité des opérations, prise en compte de la dimension sociale -remise à l'emploi-).

Elle insiste également sur le coté « booster » des associations /entreprises d'insertion, pour l'entreprise privée (reflexion permanente, anticipation...).

Echanges entre la salle et les intervenants pour valider les principaux constats et proposer deux questions pour susciter le débat lors de la restitution

Constats

- Il y a des perspectives importantes en terme de collecte et de traitement des déchets D3E et c'est un marché approprié pour les SIAE.
- Pour se positionner sur ce marché, la professionnalisation des structures et des personnes est indispensable.
- Le statut associatif est de moins en moins approprié pour répondre aux exigences imposées par la filière et pour se positionner sur le marché.
- La filière D3E mixte les univers: les connexions entre entreprises collectivités et associations sont nécessaires. Il est indispensable de trouver des alliances.
- Les associations ont un rôle de défrichage. Leur ancrage territorial, les valeurs qui les sous tendent et la dimension sociale sont considérées comme un apport de plus value dans les projets/organisations par les entreprises et les collectivités.

*

Questions

- ♦ Comment généraliser l'exemple de l'organisation multi-acteurs telle qu'elle est présentée dans l'exemple de la gestion des D3E développée dans la Loire, pour mettre en place des partenariats entre les différents acteurs de terrain?

◆ Les exigences développées et exigées à travers un appel d'offre est-il un gage de perennisation des emplois portés par les associations et les entreprises d'insertion?

Annexe II. Liste des participants

NOM	PRENOM	ORGANISME	ATELIER
ADDA	Julien	CPCA	3
ALDROVANDI	Pierre	Juris Associations	
AMBERT	Karine	Conseil Régional Rhône Alpes	4
AUCLAIR	Matthieu	Nantaise des eaux	2
AUPLAT	Véronique	OIKOS	4
BADOIL	Ludovic	Syndicat Mixte des Monts d'Or	5
BARDET	Claude	Association Tremplin	
BARRAUD	Véronique	TEE RA	2
BERTHELOT	Noémie	Naturama	2
BESSET	Michel	GRAINE RA	4
BILLAUD	Fabien	Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN)	5
BONNETON	Marc	Ariena	4
BOUNIOL	Julien	FRAPNA RHONE	5
BOUREZ	Joseph	Association Polénergie	3
BRIEL	Brigitte	TEE RA	2
BRUN	Sylvain	CRESS RA-C2RA	
BUCELLE	Marie	Véolia Eau	
CANFIN	Pascal	Alternatives économiques	
CARTON-VINCENT	Peggy	Naturama	5
CASSAR	Jean-Claude	CROS Rhône-Alpes	4
CAVALAGLIO	Stanislas		
CHABROLLE	Alain	FRAPNA	
CHABROUD	Aude	TEE RA	2
CHALLAYE	Patrick	Association Savoirs de Terroirs	4
CHARLES	Bruno	Communauté Urbaine Grand Lyon	
CHARVET-QUEMIN	Anne	Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre	5
CHENU	Jean-Claude	FRAPNA 69	
CHIRAT	Sylvain	Agence Locale de l'Énergie de Lyon	3
CLAUSTRE	Raphael	CLER	3
CLAVAGNIER	Brigitte	Juris Associations	
COEUR	Florence	CNFPT-Délégation Grenoble	4
COLONGO	Denis	CRESS RA	
COQUEUGNIOT	Robert	Pôlenergie	
COSTE	Paul	HESPUL	3
COUSINIE	Delphine	Véolia	2
D'ADAMO	Christophe	CORA 69	5
DAHAN	Nicolas	Les connexions.org	2
DARPHEUIL	Christophe	Naturama	4
DE MONTMOTILLON	Pascal	Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre	
DELFORGE	Grégoire	Réseau Ecole et Nature	4
DUPONT	Stéphanie	FRAPNA	4
DUQUENOIS	Olivier	ARIENA	4
DURDILLY	Annie	DIREN Rhône-Alpes	4
FABRE	Guy	ADEME	
FEPPON	Jacques	MAIDEN SARL	2
FIEROBE	Christèle	GeoProcess Environnement	2
GAGNEUX	Arthur	AREMACS	2
GAYET	Pierre-Gilles	Environnement et Emploi Loire (2E Loire)	2
GILLE	Marie-Fabienne	TEE RA	2
GILLET	Nadège	URCPIE	4
GRANDJANNY	Marion	SIGERLY	3
GRAND-VEYRE	Amanda	Oxalis	5
GUILLOT	Denise	MAIF	4
JABRIN	Samuel	OASURE	5
LADEVEZE	Elise	GRAINE RA	4

NOM	PRENOM	ORGANISME	ATELIER
LAFAILLE	Catherine	Région Rhône-Alpes	4
LAMBREY	Benoît	Espaces Verts-TARVEL	5
LAMOTHE	Damien	SEGAPAL	5
LAUREAU	Gilbert	AMESUD	4
LEROYER	Caroline	Conseil Général Rhône	5
LIDOINE	Elise	SIMRIL	
MALLET	Olivier	Eco-système	
MARIE	Yves	GRETA du Roannais (GENR)	4
MARTEIL	Frederic	CILDEA	4
MARTEL	Olivier	Grand Lyon	4
MARTIN	Florence	CRESS RA	
MASSON	Etienne	AGEDEN	3
MENSAH	Florence	Les Amis de Circée	4
MOINE	Marisie	CNAR Environnement	4
MONACI	Eloïde	Communauté de communes Rhône Helvie	2
MONTRÉUIL	Cécile	Mairie Dardilly-Adjointe à l'EDD	4
NOUHOUT	Jérôme	CPCA	
OLIVERO	Colette	REAGIR-L'enfant de la Rue	4
PANTE	Mariana	CRESS Rhône-Alpes	2
PARIS	Yves	CPIE SAVOIE VIVANTE	5
PERRIER	Julien	AREMACS	2
PERRIN	Catherine	Maison de la Maintenance /MFR St Egrève	4
PERRIN	Bertrand	Veolia Eau	5
PLISSONNEAU	Loic	Envie Sud Est	2
POUSSARD	Renée	Conseil Régional Rhône Alpes	3
RECORBET	Bertrand	Fédération SCOP BTP	
RENARD	Cyrille	FNE	3
RESCHE-RIGON	Frédérique	FRAPNA RHONE	5
RIVIERE	Daniel	Agence de l'Eau RMxC	4
ROBERT	Xavier	CNAR Environnement	
SCEUT	Monique		
STRIVAY	Nathalie	Grand Roanne Agglomération	2
TAKORIAN	Loic	FRAPNA	5
THIEBAULT	Hugues	Mountain Wilderness France	
VILLAUME	Frédéric	GRAINE RA	3
VORON	Laure	ASDER	3
WADIER	Sylvain	ASDER	3
WIBAUX	Marie	UNAT	4
WIROTH	Etienne	TRI VALLEES	2

Annexe III. Article de presse

Date: 16/10/2008

OJD: 9790

Page: 1-3

Edition: (FRA) Val de Saône

Suppl.:

Rubrique:



La Région Rhône-Alpes propose des aides

La Région soutient depuis 2004 le développement et la promotion de l'économie sociale et solidaire. Plusieurs dispositifs ont été mis en place. Ainsi des entreprises ont pu être créées. Les Rencontres solidaires en Rhône-Alpes, qui se dérouleront durant tout le mois de novembre, devraient permettre de mieux faire comprendre cette autre manière de penser l'économie.

Avec 23 000 associations, coopératives et mutuelles et 210 000 salariés, soit 10 % de l'emploi régional, l'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes a pris sa vitesse de croisière. *"Elle est d'ailleurs de plus en plus présente dans nos vies quotidiennes : beaucoup d'entre nous ont déjà fait l'expérience de consommer, épargner, travailler ou produire autrement. Pour autant, que savons-nous de cette économie sociale et solidaire ?"* souligne Jean-Jack Queyranne, président du Conseil régional, en présentation du Forum des rencontres solidaires en Rhône-Alpes.

Ce salon se tiendra tout le mois de novembre sur tout le territoire rhônalpin. Près de quarante événements seront dédiés à l'économie sociale et solidaire avec des temps de réflexions, des parcours de découvertes et des moments festifs. Dans l'Ain, un circuit de portes ouvertes sera proposé du 3 au 6 novembre dont un se déroulera à Trévoux*. *"Ces rencontres solidaires font écho à la politique ambitieuse et innovante que la Région mène depuis 2004 en faveur de l'économie sociale et solidaire pour soutenir son développement et son appropriation par le plus grand nombre"*, complète Jean-Jack Queyranne. Cette politique s'est traduite par la création de plusieurs dispositifs dont l'IDéclic solidaire qui comprend un appel à projets permanent. *"C'est une des mesures qui a émergé des groupes de travail qui ont*

été mis en place depuis 2004", précise Jean-Marc Lecuyer, président du groupe de travail "Economie sociale et solidaire" et conseiller régional du Groupe des Verts. l'IDéclic s'adresse aux entreprises, aux associations, aux coopératives et mutuelles qui ont une vocation économique et de solidarité. C'est une aide au fonctionnement et à l'investissement ou les deux, le montant maximum étant de 60 000 euros non renouvelables. *"Nous avons par exemple octroyé une subvention pour la création d'un bistrot épicerie qui organise aussi des rencontres culturelles. C'est une SCOP qui veut tisser du lien social, elle correspond à nos critères"*, précise le conseiller régional.

Des mesures qui amènent à penser autrement l'entreprise

Une autre mesure concerne les avances remboursables dédiées aux structures de l'économie sociale et solidaire. Il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un prêt d'un montant maximum de 38 000 euros remboursable sur cinq ans avec un différé de deux ans. l'IDéclic prim fait partie aussi des dispositifs régionaux pour l'aide à la création et la reprise d'entreprise. Il s'adresse aux porteurs de projets n'ayant pas accès aux crédits, demandeurs d'emplois, les créateurs ou repreneurs. La Région a délégué à l'Adie (Association pour le droit à l'initia-



Jean-Marc Lecuyer, conseiller régional, président du groupe de travail "Economie sociale et solidaire".

tive économique) la gestion de ces subventions. A Villefranche, plusieurs structures ont pu être aidées par ce dispositif. Un fonds de capital risque pour la reprise d'entreprise par les salariés, Transméa, a également été lancé en 2008. *"Nous participons à ce*

capital risque et au fonctionnement, que l'entreprise soit saine ou en difficulté", ajoute Jean-Marc Lecuyer. *"Transméa amène automatiquement à un changement de culture, l'employé devient co-dirigeant."* Dans le listing des aides proposées par le Conseil régional Rhône-Alpes, il faut noter la promotion d'IDéclic solidaire, pour les structures qui contribuent à faire connaître les dispositifs régionaux de l'économie sociale et solidaire, ou encore l'IDéclic stratégique pour le soutien aux investissements immatériels pour les entreprises en phase majeure de développement.

La Région a investi en tout cinq millions d'euros pour deux programmes : l'IDéclic solidaire et la mise en place d'un contrat économique et social sectoriel couvrant la période 2007/2009.

LAURENCE CHOPART
lchopart@lepatriote.com
* Voir page 3

Proces par un projet collectif, les entreprises sociales et solidaires créent une économie au service de l'homme. Elles se retrouvent autour de principes communs : leur gouvernance est démocratique (une personne = une voix), le service rendu ou la collectivité prime sur le capital, l'adhésion est libre et leurs membres sont unis par des valeurs de solidarité. Les coopératives, les mutuelles, les associations sont les composantes de l'économie sociale et solidaire à condition qu'elles répondent au critère précité. Ces trois familles de l'économie sociale et solidaire interviennent sur de nombreux champs d'activités : industrie, service à la personne, banque, assurance, insertion par l'activité économique, action sanitaire et sociale, commerce équitable, culture, tourisme, sport...